

## **Rapport de stage**

Présenté pour l'obtention de la licence professionnelle

Spécialité : Gestion agricole des Espaces Naturels ruraux

# **DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLLES POUR L'ENGAGEMENT DES MESURES AGRO- ENVIRONNEMENTALES CLIMATIQUES SUR LE TERRITOIRE DU PAEC AUBRAC LOZERIEN**



**Par Alexandre MALINGE**

**Année de soutenance : 2016**

**Organisme d'accueil : Communauté de Communes de l'Aubrac Lozérien**

**Maitre de stage : Gilles TRAUCHESSEC**

**Tuteur pédagogique : Roger BROUET**

## **REMERCIEMENTS**

Au terme de ces 5 mois de stage, je tenais à remercier les personnes ayant acceptées de m'accueillir ainsi que celles ayant contribuées à la réalisation de ce travail.

Je remercie le Président de la Communauté de commune de l'Aubrac Lozérien, Monsieur Bernard BASTIDE pour m'avoir accepté et accueilli au sein de cette intercommunalité, dont il assure la présidence depuis 2008.

Concernant le suivi, l'aide et l'accompagnement pour l'aboutissement de ce rapport, mais aussi pour sa confiance et avoir mis à ma disposition tous les moyens nécessaires au bon déroulement de cette étude, je tiens à remercier chaleureusement mon maître de stage Monsieur Gilles TRAUCHESSEC, animateur et chargé de mission du site Natura 2000.

Je remercie également Monsieur Roger BROUET, mon tuteur de stage pour son soutien et ses remarques apportées à la construction de ce rapport.

J'adresse également mes remerciements à l'ensemble des acteurs du site, et tout particulièrement à Madame Anne COLIN du COPAGE ainsi qu'à tous les agriculteurs rencontrés lors des diagnostics écologiques et des réunions d'informations.

# SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4
I. LE PLATEAU DE L’AUBRAC : UN TERRITOIRE RICHE ET DIVERSIFIE .....	5
A. Une morphologie variée et une activité agricole omniprésente.....	5
B. Natura 2000 .....	6
C. La Communauté de communes Aubrac Lozérien (CCAL) .....	7
II. La démarche de contractualisation des MAEC.....	8
A. Le PAEC Aubrac Lozérien.....	8
B. Un priorisation nécessaire .....	10
C. Les MAEC proposées.....	12
D. Communication et rencontres avec les exploitants.....	15
E. Diagnostic écologique .....	17
F. Diagnostic agricole.....	22
G. Concertation et décision .....	23
III. Exemples, résultats et analyse .....	25
A. Analyse générale de la contractualisation : présentation de 2 exploitations.....	25
B. Analyse générale des diagnostics écologiques .....	30
C. Perspective et proposition.....	31
CONCLUSION.....	33

## INTRODUCTION

Au sortir de la seconde guerre mondiale, les prix mondiaux des céréales et les aléas climatiques se succèdent et les pénuries sont fréquentes. L'agriculture française peine à faire face à ces difficultés par son manque de productivité. C'est dans ce contexte que les pays européens s'organisent et créent la Politique Agricole Commune (PAC) en 1962. Celle-ci doit répondre aux objectifs de production, de maîtrise et de stabilité des marchés tout en sécurisant les approvisionnements. Depuis, l'agriculture n'a cessé de se moderniser. Les machinistes, la recherche agronomique et la formation des agriculteurs ont intensifié les rendements. Ces pratiques se sont traduites par une utilisation généralisée de fertilisants. En Lozère, l'agriculture semble avoir eu un temps de retard, mais très vite elle a adopté les mêmes techniques. Les terres difficiles et peu productives sont laissées à l'abandon. Même si la polyculture-élevage en Lozère reste très extensive, la tendance reste à l'exploitation des meilleures parcelles, à l'agrandissement des exploitations et au drainage des zones humides. Cette course à la productivité a entraîné une dégradation sans précédent de la biodiversité et de la ressource en eau de l'ensemble du territoire.

Les premiers projets à vocation agro-environnementale naissent après la réforme de la PAC de 1992 et ont eu pour objectifs de répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux des changements des espaces ruraux. Différents outils apparaissent pour inventorier et protéger ces espaces. En effet, en 1992, le lancement des sites Natura 2000 apparaît et vise à maintenir, voire améliorer l'état de conservation de certains habitats naturels dit d'intérêt communautaire prioritaire. Dans la programmation 2014-2020 du développement rural de l'Union Européenne, les Mesures Agro-Environnementales climatiques (MAEc) auxquels les agriculteurs peuvent avoir accès, sont proposées sur certains territoires à enjeux. Ces mesures incitent par exemple à la réduction voir l'interdiction de fertilisations. Celles-ci utilisées sur un territoire à enjeux Natura 2000 ciblent des enjeux environnementaux locaux. Ici l'enjeu est celui de la biodiversité.

Le site Natura 2000 « FR 9101352 » du Plateau de l'Aubrac Lozérien a été créé en 2009 suite à différents inventaires mais aussi à un important travail de concertation auprès des acteurs locaux. Il est particulier à plusieurs points : superficie, climat et pratiques agricoles extensives. Il présente de nombreux habitats d'intérêt communautaire dont certains sont dits prioritaires, ainsi que des habitats d'espèces, elles même répertoriées comme espèces d'intérêt communautaire. Sur ce site, des MAEc à enjeu Natura 2000 ont été établies dans le Projet Agro-Environnemental climatique (PAEc) avec pour objectif de préserver les zones humides, les habitats agro-pastoraux ainsi que les éléments fixes du paysage. Après un PAEc 2015 validé pour 1 an, un PAEC 2016-2017 a été instauré avec de nouveaux enjeux et critères de priorisation des exploitations. Plusieurs diagnostics sont réalisés pour mettre en place des MAEc.

### **Comment proposer, des Mesures Agro-Environnementales climatiques répondant au mieux aux enjeux de conservation des habitats de l'Aubrac lozérien ?**

La réponse à cette question est abordée en plusieurs parties. La première partie de cette étude porte sur le contexte général de la zone. Elle présente brièvement la géographie de l'Aubrac ainsi que le site Natura 2000 et sa structure animatrice. La seconde partie aborde les différentes étapes de la contractualisation d'une MAEc, de la validation du PAEc à la signature avec l'exploitant agricole. La partie suivante expose les résultats et présente deux cas concrets. Ces derniers font l'objet d'analyses. Enfin une conclusion apportera les réponses à la question posée.

# I. LE PLATEAU DE L'AUBRAC : UN TERRITOIRE RICHE ET DIVERSIFIE

## A. Une morphologie variée et une activité agricole omniprésente

L'Aubrac se situe sur trois départements : l'Aveyron, le Cantal et la Lozère. C'est un vaste plateau volcanique au sud du Massif central. Sa topographie dite « moutonnée », présente de nombreuses dépressions parfois lacustres et tourbeuses d'origine glaciaire.

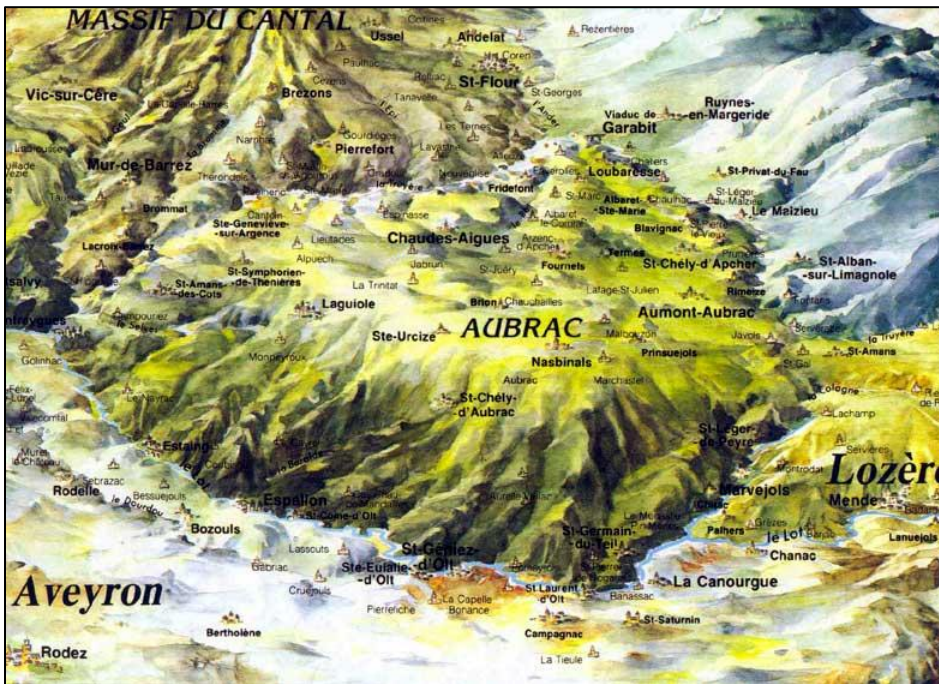


Figure 1 : Relief et situation de l'Aubrac  
Source : [http://www.aubrac.com/aubrac\\_un\\_pays/aubrac\\_geologie.htm](http://www.aubrac.com/aubrac_un_pays/aubrac_geologie.htm)



Figure 2 : Localisation de l'Aubrac  
Source : <http://www.aubrac-laguiole.com/fr/>

- **sud-ouest**, encaissé et découpé par des vallées profondes creusées par les glaciers puis les ruisseaux (les boraldes) prenant leur source sur le plateau. Ces parties inclinées sont souvent boisées de Hêtres.
- **La vallée du Bès** où se concentre les dépôts fluviaux-glaciaires. Cette rivière draine la quasi-totalité du plateau, donnant une légère inclinaison au plateau.
- **Le haut plateau**, au dessus de 1100 mètres. La Hêtraie climacique a laissé sa place aux prairies d'estive sous l'impulsion de l'Homme. Le point culminant s'élève à 1469 mètres d'altitude sur la Commune de Trélans.



Le plateau de l'Aubrac Lozérien s'étage entre 1000 mètres et 1469 mètres d'altitude. De nombreux chevelus composent la zone avec deux rivières principales, le Bès et la Rimeize. La partie centrale, plus haute, est basaltique. Cette partie compte 10 communes pour une superficie de 328 m<sup>2</sup> et une densité d'environ 5,9 hab/km<sup>2</sup>. L'agriculture occupe plus de 80% du territoire et produit presque exclusivement du bovin maigre destiné à l'exportation. En effet cette région est dédiée avant tout à l'élevage de bovins allaitants, majoritairement de la race rustique locale : l'Aubrac. Si l'essentiel des surfaces est occupé par les pâtures, prairies naturelles, ..., le plateau compte aussi de nombreuses prairies de fauche naturelle qui participent à la constitution des stocks de fourrage nécessaire pour l'hiver. Atteindre une autonomie fourragère est importante dans ces régions de montagne où les Surfaces Agricoles Utiles (SAU) sont entièrement constituées de surfaces toujours en herbe. Cette agriculture traditionnellement extensive favorise une flore riche et diversifiée : Gaillet vrai, Narcisse des poètes, Raiponce globulaire, Genêt ailé, Fenouil des Alpes, Ligulaire de Sibérie, Linaigrette à feuilles étroites, ... L'agriculture est souvent présentée comme une menace pour les habitats et les espèces. Cependant, dans certaines situations, l'activité agricole contribue au maintien d'une certaine biodiversité à travers la préservation d'habitats naturels.

Le Document d'Objectif du site Natura 2000 du Plateau de l'Aubrac Lozérien compte 18 habitats identifiés d'intérêt communautaire au niveau européen (Annexe 1). Ces habitats représentent 79% des surfaces intégrées dans le périmètre Natura 2000. Les surfaces agricoles représentent sur le territoire l'essentiel des surfaces à enjeu du site.

## **B. Natura 2000**

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels retenus pour leur biodiversité et leurs intérêts fonctionnels. Issu de deux directives européennes, «Oiseaux» et «Habitats, faune, flore», l'objectif de ce réseau est de protéger, maintenir et rétablir le fonctionnement de ces écosystèmes en y intégrant les exigences économiques, sociales et culturelles locales.

En Lozère, le réseau Natura 2000 concerne 20 sites pour une superficie de 163 000 ha, soit 39% du département. Potentiellement, 550 exploitations agricoles sont concernées par le réseau Natura 2000.

Le site Natura 2000 « FR 910 1352 », initialement issu du Site d'intérêt communautaire (SIC) de 687 ha a été étendu à 25 471 ha, en cohérence avec la zone verte du plateau de l'Aubrac Lozérien. Il représente 16% des sites Natura 2000 de Lozère. La zone d'étude s'étend sur l'ensemble du haut plateau. La validation du document d'objectif, le 19/09/2013, a permis de débiter la mise en place d'actions en faveur de cette Zone Spéciale de Conservation (ZSC).

La mise en place du réseau Natura 2000 sur le plateau de l'Aubrac Lozérien a pu réussir grâce à une concertation des acteurs du territoire, divers inventaires réalisés au préalable ainsi que par la présence de projets à vocation de protection sur la zone d'étude :

1. Les inventaires :

- a. Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de types 1 et 2 lancée par le Ministère de l'écologie et du développement durable (MEDDE). La ZNIEFF de type 2 a servi de base pour la zone d'étude du site de l'Aubrac Lozérien.
  - b. Inventaire des zones humides sur la zone verte de l'Aubrac Lozérien réalisé par l'Office National des Forêts (ONF) et le Conservatoire Départemental des Sites de la Lozère. Financé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.
2. Les projets à vocation de protection:
- a. Les Opérations Locales Agro-environnementales (OLAE) « Montagnes d'Aubrac » sur la période 1994-1998 a eu pour objectif de protéger et gérer les zones humides et lacustres. D'acquérir de meilleures connaissances de leur fonctionnement, de leur gestion et de leurs menaces ainsi qu'une meilleure prise en compte des zones humides dans la gestion agricole.
  - b. Le Programme Zones Humides Aubrac sur la période 2008-2013 a eu pour objectif de protéger et gérer les zones humides et lacustres et d'approfondir la meilleure prise en compte des zones humides dans la gestion agricole.

La Communauté de commune Aubrac Lozérien (CCAL) étant en quasi-totalité intégrée au site Natura 2000 du Plateau de l'Aubrac Lozérien et représentant plus de 50% de la surface intégrée à ce périmètre, il parut évident de lui en confier la tâche d'opérateur local. De plus, la CCAL est déjà intégrée dans divers projets environnementaux notamment la collecte des déchets et a porté le projet Natura 2000.

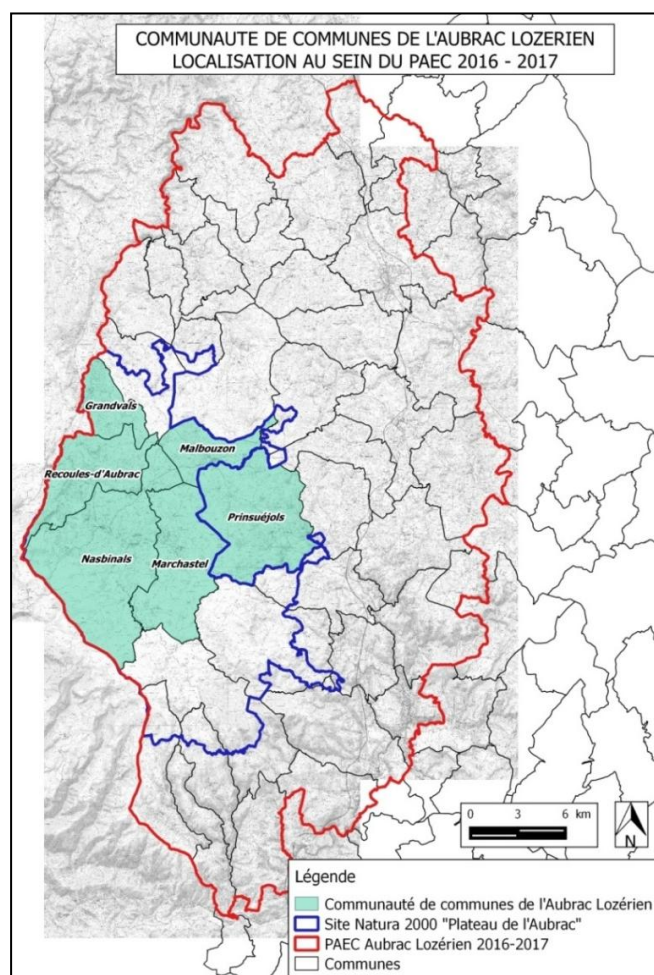
### C. La Communauté de communes Aubrac Lozérien (CCAL)

La CCAL regroupe 6 communes : Grandval, Malbouzon, Marchastel, Nasbinals, Prinsuéjols et Recoules d'Aubrac. Créée le 1<sup>er</sup> Janvier 2008, elle compte 1 150 habitants (2013) sur une superficie de 194,82 km<sup>2</sup>. Soit une densité de 5,9 hab/km<sup>2</sup>, presque trois fois moins que le département de la Lozère qui est lui-même le département de moins densément peuplé de France métropolitaine avec 15 hab/km<sup>2</sup>. Comme dit précédemment, toutes les communes de la CCAL sont intégrées au périmètre Natura 2000 sauf Prinsuéjols qui n'a pas souhaité y participer.

Étant opératrice de ce site, la CCAL est en mesure de piloter des Projets Agro-environnementaux permettant la mise en place de Mesures agro-environnementales.

**Figure 3** : La CCAL au sein du PAEC et du site Natura 2000

*Source* : *Projet agro-environnemental et climatique Aubrac Lozérien (PAEC 2016-2017)*



## II. LA DEMARCHE DE CONTRACTUALISATION DES MAEC

### A. Le PAEC Aubrac Lozérien

Un PAE s'étend normalement sur une durée de 3 ans. Dans le cas présent, en 2015, le PAEc a été validé pour une année. Une révision a donc eu lieu pour pouvoir proposer un PAEc en 2016-2017. Cette nouvelle version fut reçue comme l'une des meilleures par le Comité Régional Agro-Environnemental climatique (CRAEc) (Annexe 2). Le budget attribué à ce territoire en vue de contractualisations agro-environnementales a donc été des plus conséquents (1 100 000 €).

Au vu de la moyenne des montants des précédents contrats signés sur le territoire, cette enveloppe devrait permettre une contractualisation d'environ 30 exploitations agricoles.

Depuis 2015, le périmètre du PAEc a été élargi et ne comprend plus uniquement le site Natura 2000. Le territoire du PAEc s'étant sur 42 communes et 7 Communautés de communes, soit 995,943 km<sup>2</sup>. Il est basé sur une analyse géographique, géologique et agricole ainsi que sur les trois Zones d'Actions Prioritaires (ZAP) régionales que sont :

- les ZAP biodiversité : « Natura 2000 » ; « Plan National d'Action (PNA) » ; « Trame Verte et Bleue (TVB) ».

- la ZAP Zone humide.

- la ZAP Herbe (montagne).

Trois principaux enjeux agro-environnementaux locaux (en lien direct avec les enjeux régionaux) ont été mis en évidence au sein de ce PAEc:

**1. Préservation des zones humides et gestion durable de la ressource en eau** (Enjeu régional « Zones Humides »)

**2. Maintien des autres habitats agro-pastoraux d'intérêt communautaire** (Enjeu régional « biodiversité » en site Natura 2000)

**3. Maintien et entretien d'éléments fixes du paysage** (Enjeu régional « biodiversité / trame verte et bleu »)

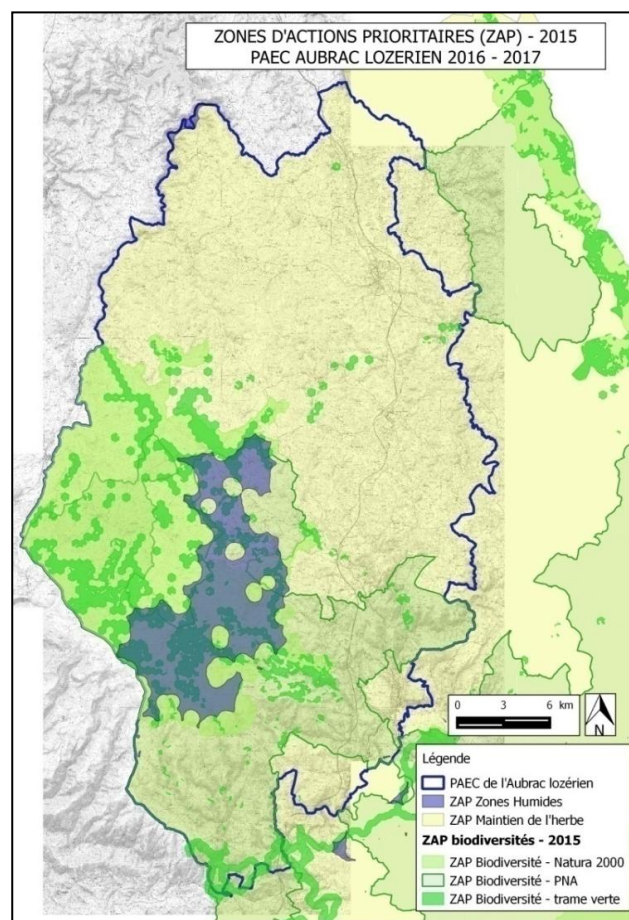
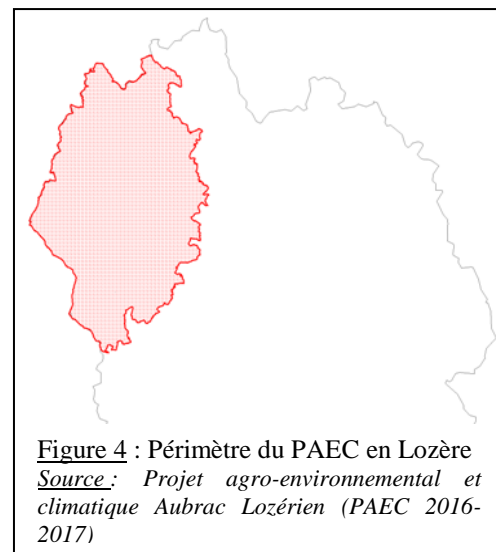


Figure 5 : ZAP sur le Périmètre du PAEC  
*Source*: *Projet agro-environnemental et climatique Aubrac Lozérien (PAEC 2016-2017)*



Pour pouvoir répondre à ces enjeux, une analyse du diagnostic de territoire ainsi que des différents inventaires existants ont permis de mettre en exergue deux zones à forts enjeux. Celles-ci constituent les deux Secteurs d'Intervention Prioritaire (SIP) du PAEc. Il s'agit par ordre décroissant de priorité du :

- SIP « Zones Humides », qui se décompose en trois entités géographiques distinctes. Il se justifie par la présence de vastes réseaux de zones humides ainsi que de 4 lacs glaciaires associés à des complexes tourbeux. Il se situe en tête de bassins versants des cours d'eau identifiés comme prioritaires et comporte une surface importante en habitat d'IC. Il s'appuie également sur divers inventaires et plans d'actions : ZNIEFF de type 1, ZAP Zones humides (recouvrement du SIP à 98% du zonage 2014 et à 35% de celui de 2015), PNA (Odonate, Chiroptère et Maculinea).
- SIP « Biodiversité » qui reprend la totalité du site Natura 2000 de l'Aubrac (après exclusion du SIP « Zones Humides ». Il se justifie par la présence de 18 habitats d'IC (dont 5 sont prioritaires) ainsi que de 8 espèces animales et 2 espèces végétale d'IC. La ZAP Biodiversité et principalement la TVB qui recouvre 51% du SIP et enfin la ZNIEFF de type 2 qui recouvre plus de 95% du SIP.

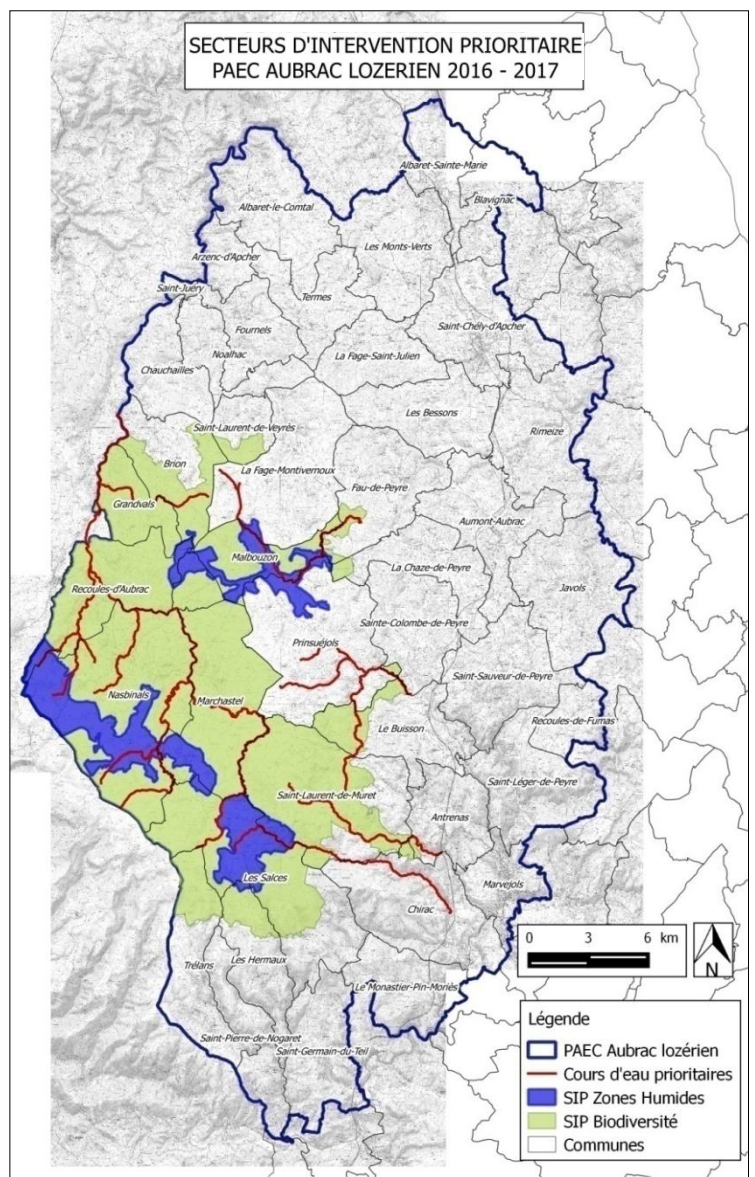


Figure 6 : Localisations des SIP et cours d'eau prioritaires  
 Source : Projet agro-environnemental et climatique Aubrac Lozérien (PAEC 2016-2017)

Les études menées pour la création du DOCOB Plateau de l'Aubrac et les suivis réalisés par la Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques de Lozère (FDPPMA 48) ont permis de mettre en évidence 5 cours d'eau à très forts enjeux sur le territoire du PAEc (présence d'espèces communautaires, observations de dégradations,...).

<i>SIP</i>	<i>Surface</i>	<i>Enjeux concernés</i>
1) SIP « Zones humides »	4 386 ha 4.4 % du PAEC	<u>Enjeu principal</u> : Préservation des zones humides et gestion durable de la ressource en eau (Enjeu régional : Zones humides). <u>Enjeu secondaire</u> : Maintien des autres habitats agro-pastoraux d'intérêt communautaire (Enjeu régional : Biodiversité en site Natura 200).
2) SIP « Biodiversité »	21 455 ha 21.5 % du PAEC	<u>Enjeu « biodiversité en Site Natura 2000 » :</u> 1. Préservation et entretien de tous les habitats d'Intérêt Communautaire. 2. Maintien et entretien d'éléments fixes du paysage en lien : - avec la préservation d'espèces animales d'Intérêt Communautaire (Chiroptères, mais aussi Chabot, Ecrevisse à pattes blanches, Moule perlière et Loutre) et/ou faisant l'objet d'un Plan National d'Action; - avec les objectifs du DOCOB (GHE16).

**Tableau 1** : Surfaces et enjeux des SIP

*Source* : *Projet agro-environnemental et climatique Aubrac Lozérien (PAEC 2016-2017)*

Pour l'année 2016, seuls 5 contrats ont été signés. Ce faible nombre s'explique notamment par le très court laps de temps entre la validation du PAEC et la date limite de signature des contrats fixée au 15 juin par l'administration. Cela permettra d'appréhender au mieux la campagne de contractualisation 2017 pour laquelle 25 contrats environs devront être signés. L'été 2016 a donc été largement consacré à l'accompagnement des agriculteurs dans la réalisation de diagnostics écologiques.

Comme dit précédemment, seules 30 exploitations environs pourront bénéficier de MAEc. Pour permettre une sélection objective et pour répondre au mieux aux enjeux agro-environnementaux, une hiérarchisation des exploitations eut lieu.

## **B. Un priorisation nécessaire**

Le COPAGE a identifié d'après la base de données (non exhaustive) de la Chambre d'agriculture, 131 exploitations lozériennes ayant au moins une parcelle (sur 2870 ha de SAU) au sein du SIP « Zones Humides ». Parmi celles-ci, 27 ont déjà signé un contrat MAEc en 2015. Etant donné le fort potentiel de contractualisation au sein même des SIP, des critères de priorisation des exploitations agricoles sont donc nécessaires :

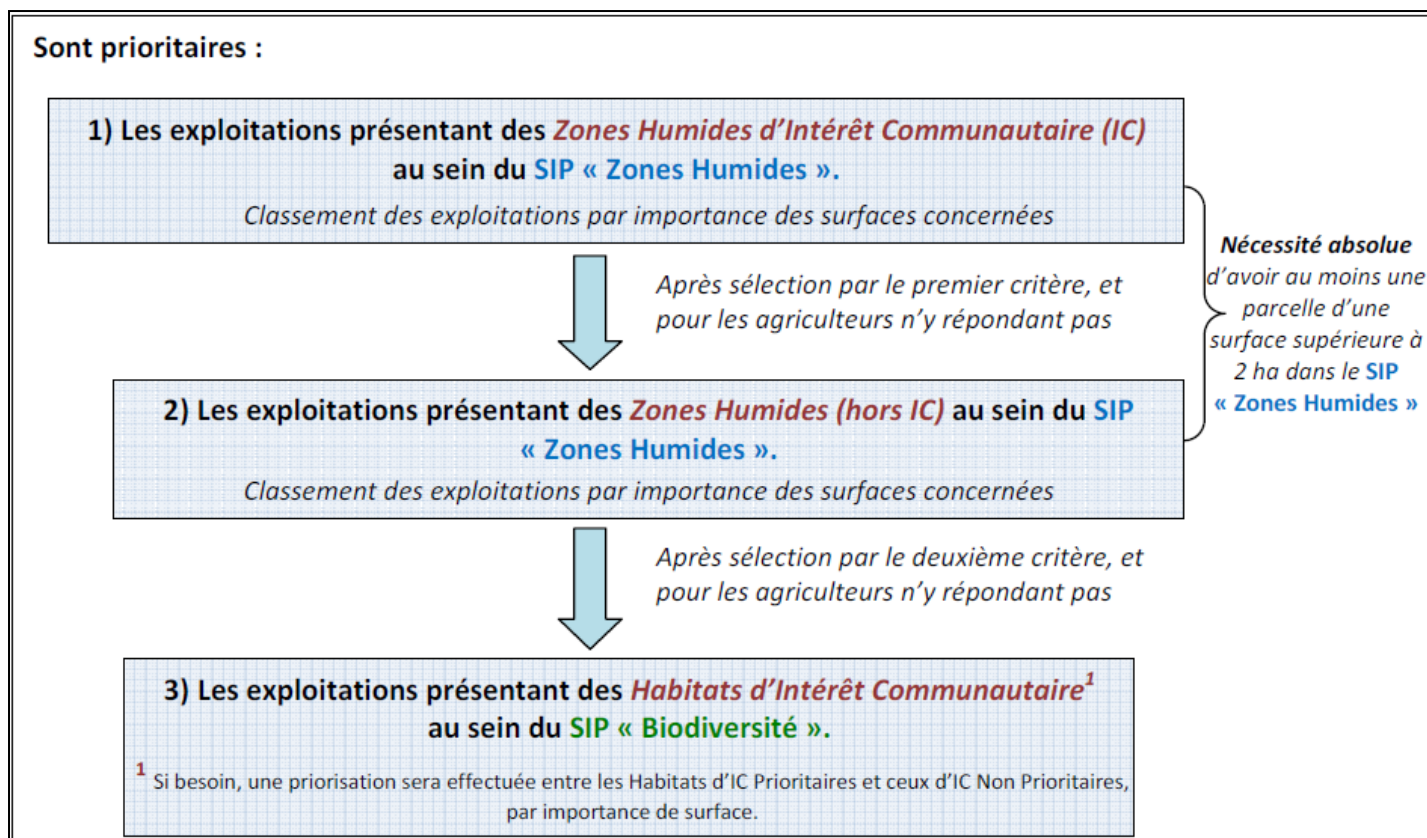


Figure 7 : Critères de priorisation du PAEC 2016-2017

Source : *Projet agro-environnemental et climatique Aubrac Lozérien (PAEC 2016-2017)*

Ce classement fût réalisé par traitement informatique à l'aide d'un Registre Parcellaire Graphique (RPG) anonyme et de l'inventaire des zones humides réalisé sur la zone verte de l'Aubrac Lozérien en 2006 ainsi que des couches SIP. Le classement réalisé aujourd'hui (jusqu'à la 41<sup>ème</sup> place) ne prend en compte que le premier critère de hiérarchisation car suffisant pour une priorisation. En effet, la première exploitation agricole au classement compte 43,72 ha de zones humides d'intérêt prioritaire au sein du SIP « Zones Humides » et le 41<sup>ème</sup> en compte encore 5,39 ha. Une hiérarchisation sur trois niveaux n'était donc pas nécessaire. La hiérarchisation ne prend en compte les milieux secs que sur son troisième échelon. Cela ne signifie pas qu'aucune contractualisation n'est possible sur ces milieux. En effet la priorisation est centrée sur les milieux

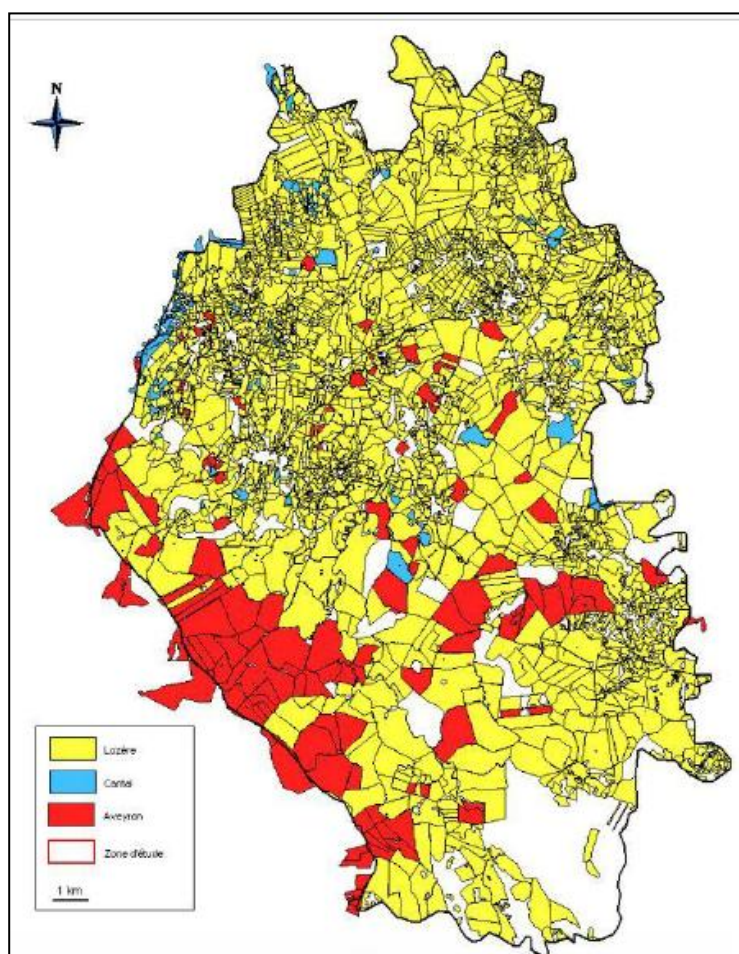


Figure 8 : Caractérisation des parcelles en fonction du siège d'exploitation des exploitations agricoles.

11 Source : *Projet agro-environnemental et climatique Aubrac*



humides car ils représentent l'enjeu prioritaire pour le PAEc. Mais une fois l'exploitation sélectionnée, elle peut engager d'autres parcelles de son exploitation.

**Remarque :** Lors de la contractualisation, l'agriculteur doit dans tous les cas engager une partie ou la totalité des parcelles ayant justifié le classement, pour garder une cohérence vis-à-vis des enjeux du PAEc.

Sur les 20 premiers du classement, 9 exploitations ont leur siège d'exploitation en Aveyron. On peut expliquer cela par la proximité de la plus grosse entité du SIP « Zones Humides » à la frontière de la Lozère avec l'Aveyron.

Identifier les propriétaires pour les exploitations agricoles ayant leur siège social en Lozère se révéla plus aisé que pour celles en Aveyron. La sélection des exploitations par les critères énumérés précédemment est la première étape vers une contractualisation. En effet, les différentes situations géographiques des parcelles de chaque exploitation posent la question de leur éligibilité ou non à telle ou telle mesure.

### C. Les MAEc proposées

Code de la mesure	SIP concerné(s) et enjeu(x) associé(s)	Type de couvert et/ou habitat visé	Objectifs de la mesure	E. U.	Montant
LR_AUBR_ZH01	SIP « Zones Humides » SIP « Biodiversité » <i>Préservation des zones humides et gestion durable de la ressource en eau</i>	Tourbières hautes actives (7110) et tourbières de transition (7140) + toute zone humide en mosaïque avec ces dernières	Gestion extensive des tourbières	Herbe 03 Herbe 04	107.91 €
LR_AUBR_ZH03	SIP « Zones Humides » SIP « Biodiversité » <i>Préservation des zones humides et gestion durable de la ressource en eau</i>	Près de fauche humides non drainés (par des systèmes enterrés)	Gestion des milieux humides	Herbe 13	120 €
LR_AUBR_ZH04	SIP « Zones Humides » SIP « Biodiversité » <i>Préservation des zones humides et gestion durable de la ressource en eau</i>	Zones humides, hors tourbières et non drainées (par des systèmes enterrés)	Gestion des milieux humides avec absence de fertilisation et d'apports calciques	Herbe 13 Herbe 03	152.47 €
LR_AUBR_ZH05	SIP « Zones Humides » SIP « Biodiversité » <i>Préservation des zones humides et gestion durable de la ressource en eau</i>	Tourbières hautes actives (7110) et tourbières de transition (7140) + toute zone humide en mosaïque avec ces dernières	Gestion des milieux humides avec absence de fertilisation et d'apports calciques + <b>chargement limité</b>	Herbe 13 Herbe 03 Herbe 04	227.91 €
LR_AUBR_ZH06	SIP « Zones Humides » SIP « Biodiversité » <i>Préservation des zones humides et gestion durable de la ressource en eau</i>	Prairies humides uniquement pâturées (non fauchées)	Ouverture d'un milieu humide en déprise	Ouvert 01 Herbe 09	265.56 €



Code de la mesure	SIP concerné(s) et enjeu(x) associé(s)	Type de couvert et/ou habitat visé	Objectifs de la mesure	E. U.	Montant
LR_AUBR_ZH07	SIP « Zones Humides » SIP « Biodiversité » <i>Préservation des zones humides et gestion durable de la ressource en eau</i>	Tourbières hautes actives (7110) et tourbières de transition (7140), considérées comme sensibles lors du diagnostic	Mise en défens temporaire d'espaces sensibles	Herbe 03 Herbe 04 Milieu 01	156.30 €
LR_AUBR_HE01	SIP « Biodiversité » SIP « Zones Humides » <i>Maintien des autres habitats agro-pastoraux d'Intérêt Communautaire</i>	Pelouses à nards d'IC (6230) et Prairies de fauche d'IC (6520-1)	Maintien de prairies fleuries en bon état de conservation	Herbe 07	66.01 €
LR_AUBR_HE11	SIP « Biodiversité » SIP « Zones Humides » PAEC « Aubrac Lozérien » <i>Maintien des autres habitats agro-pastoraux d'Intérêt Communautaire</i> <i>Préservation des zones humides et gestion durable de la ressource en eau</i>	<b>Dans les 2 SIP :</b> Pelouses à nards d'IC (6230) et landes à callune d'IC (4030)  <b>Sur l'ensemble du PAEC :</b> bassin versant immédiat (50 m) des cours d'eau définis comme prioritaires + nécessité que les surfaces soient déclarées en SHP et SPL (déclaration PAC)	Gestion pastorale avec absence de fertilisation	Herbe 03 Herbe 09	107.91 €
LR_AUBR_HE12	SIP « Biodiversité » SIP « Zones Humides » <i>Maintien des autres habitats agro-pastoraux d'Intérêt Communautaire</i>	Pelouses à nards d'IC (6230) et landes à callune d'IC (4030)	Gestion pastorale avec absence de fertilisation et entretien mécanique	Herbe 03 Herbe 09 Ouver 02	146.07 €
LR_AUBR_HE18	SIP « Biodiversité » SIP « Zones Humides » <i>Maintien des autres habitats agro-pastoraux d'Intérêt Communautaire</i>	Pelouses à nards d'IC (6230) et landes à callune d'IC (4030)	Travaux d'ouverture (milieux secs en déprise) et gestion pastorale	Herbe 09 Ouver 01	256.56 €
LR_AUBR_AR01	SIP « Biodiversité » PAEC « Aubrac Lozérien » <i>Maintien et entretien d'éléments fixes du paysage (Enjeu régional : Biodiversité).</i>	<u>Arbres isolés ou en alignement</u> avec conditions d'éligibilité (localisation au cœur ou en bordure de parcelles pâturées et/ou fauchées, espèces locales)	Entretien d'arbres isolés et d'alignements d'arbres	Linea 02	3.96 € / arbre
LR_AUBR_HA01	SIP « Biodiversité » PAEC « Aubrac Lozérien » <i>Maintien et entretien d'éléments fixes du paysage (Enjeu régional : Biodiversité).</i>	Haies éligibles	Entretien de haies localisées de manière pertinente	Linea 01	0.18 € / m
LR_AUBR_RI01	SIP « Biodiversité » PAEC « Aubrac Lozérien » <i>Maintien et entretien d'éléments fixes du paysage (Enjeu régional : Biodiversité).</i>	Ripisylve éligible	Entretien de la ripisylve	Linea 03	0.85 € / m

**Tableau 2** : Liste des MAEC proposées au sein du PAEC Aubrac Lozérien 2016-2017  
*Source* : *Projet agro-environnemental et climatique Aubrac Lozérien (PAEC 2016-2017)*

Ce tableau détaille, pour toutes les mesures proposées dans la PAEC :

### **1. Le Code de la mesure**

Code détaillant la région administrative où la mesure est proposée(LR), le PAEC auquel il fait référence (AUBR), le type de mesure en fonction des entités naturelles qu'il touche (« HE » pour « surfaces en herbe » ; « ZH » pour « Zones humides » ; « RI » pour « Ripisylves » ; « HA » pour « Haies » ; « AR » pour « arbres isolés ») et enfin un nombre ou un chiffre toujours précédé d'un zéro pour différencier les mesures touchant les mêmes entités naturelles (01,02,...).

### **2. Les SIP concernés et enjeux associés**

Cette colonne permet de déterminer la surface d'éligibilité pour chaque mesure en s'appuyant sur les périmètres déjà établis (SIP et PAEC). Elle permet aussi d'amener les enjeux auxquels la mesure répond.

### **3. Type de couvert et/ou habitat visé**

Après le périmètre d'éligibilité, cette colonne précise les types de couverts tel « zones humides » ou dans la plupart des cas l'habitat d'intérêt communautaire avec son code Natura 2000 entre parenthèses. Ces zones décrites dans cette colonne sont les seules pouvant être éligibles au sein du périmètre établi dans la colonne précédente. Elle apporte aussi selon les mesures des précisions sur le périmètre du PAEC qui est concerné. Les habitats présentés sont aussi ceux que la mesure vise à protéger.

### **4. Objectifs de la mesure**

Cette colonne présente de manière synthétique et générale les restrictions, actions ou attentes de résultats pour chacune des mesures. La mesure « LR\_AUBR\_HE01 » par exemple a pour objectif une attente de résultat. En effet cette mesure n'impose aucune restriction ou action à l'exploitant sur les parcelles engagées. Mais seulement de retrouver un milieu en bon état de conservation.

### **5. E.U**

Signifie « Engagement Unitaire ». Une mesure est composée de un ou plusieurs EU qui fixent les restrictions, actions ou attentes de résultats pour chacune des mesures.

### **6. Montant**

Cette colonne indique le montant de l'indemnisation pour chacune des mesures. Les montants sont différents car les contraintes ne sont pas les mêmes. Il est défini par les EU elles mêmes. En effet chaque EU comporte un montant (ou la note « établir le montant de l'aide en se référant au DCN (Document de Cadastre National) et aux paramètres définis localement ») qui s'additionne au montant des EU associées pour faire le montant annuel unitaire que l'exploitant touchera pour cette mesure.

Au vu des enjeux tirés du PAEC, l'animateur compose des mesures et réalise un agencement d'EU permettant à chaque mesure de s'adapter au mieux aux enjeux du territoire. Il rédige ensuite une notice de territoire permettant de faire l'articulation entre ces mesures. Pour finir, il crée pour chaque mesure, une

notice de mesures. C'est un cahier des charges compilant les cahiers des charges des EU avec un complément de l'opérateur concernant certaines modalités.

On peut observer que toutes les mesures « ZH » correspondent à l'enjeu « Préservation des zones humides et gestion durable de la ressource en eau » du PAEc. De même pour les mesure « HE », elles correspondent au deuxième enjeu du PAEC qui est « Maintien des autres habitats agro-pastoraux d'intérêt communautaire ». Le troisième enjeu du PAEC lui, correspond à toutes les autres mesures linéaires. 13 mesures sont proposées sur le territoire. Sur les 5 contrats signés en 2016, 4 mesures reviennent régulièrement (ZH01, ZH04, ZH05, HE01). Une revient à chaque fois, c'est la mesure HE11. L'habitat « Pelouse acidycline montagnarde » (6230) étant très répandu, il est normal que cette mesure soit aussi fréquente. Pour toutes les autres mesures, elles ne sont pas utilisées sur ces contrats car elles sont soit inadaptées au système de production des exploitations diagnostiquées. En effet, la mesure ZH03 par exemple demande une limitation de fertilisation sur les prés de fauches humides. Les prés de fauches étant le seul moyen pour les exploitations de faire du stock et étant fauchés une seul fois par an, soigner ces parcelles est primordiale pour assurer un rendement suffisant limitant les achats extérieurs.

Soit elles demandent des cas particuliers où des actions en échange de la compensation. Comme par exemple la mesure ZH06 qui demande une ouverture de milieux humides pour les rajeunir et restaurer la biodiversité. Pour proposer cette mesure, il faut déjà trouver une surface envahit par les Joncs (ou autres), de surface suffisamment conséquente et ayant une portance permettant le passage d'un tracteur. Tout ces facteurs ne se retrouvent que très rarement réunit et il faut ensuite que l'exploitant souhaite intervenir mécaniquement sur cette parcelle. De plus, l'efficacité de cette mesure n'étant prouvée, elle est à utiliser en toute parcimonie sous la responsabilité de l'opérateur.

Soit elles portent sur des milieux ou entités naturelles très peu présents sur le territoire de l'Aubrac. Par exemple la mesure RI01 qui porte sur l'entretien des ripisylves. En Aubrac, très peu de berges sont boisées et si c'est le cas, sur des longueurs très faibles.

De nombreuses mesures sont proposées et en 2015 les 13 mesures ont été utilisées. Pour pouvoir présenter ces mesures aux exploitations du territoire et motiver des contractualisations, plusieurs actions de communication furent mise en place.

## **D. Communication et rencontres avec les exploitants**

### **1. Réunion d'information en vue des contractualisations agricoles 2016 et 2017 :**

La première action de communication réalisée est la réunion d'information à l'intention des agriculteurs identifiés comme potentiellement bénéficiaires d'une MAEC pour la campagne 2016-2017. Pour convoquer les agriculteurs, une lettre les invitant à la réunion du 20 Avril 2016 (Annexe 3) leurs a été envoyée le 11 Avril 2016. Le laps de temps entre l'invitation et la réunion est faible mais l'urgence était là, les contrats devant être intégrés à la déclaration PAC du 15 Mai. Cela peut expliquer le nombre d'exploitant présent lors

de cette réunion. En effet, sur toutes les exploitations convoquées, 11 étaient représentées par au moins un agriculteur de l'exploitation, en sachant que l'un d'entre eux ne faisait pas partie des exploitations prioritaires. Cette réunion animée par la CCAL et le Copage se déroula en deux parties distinctes.

La première, prise en charge par l'animateur du PAEc, présenta le contexte général du PAEc, le bilan de la contractualisation 2015, la politique et les objectifs de contractualisation 2016-2017, les critères de priorisation des agriculteurs et enfin le processus de contractualisation.

La seconde partie, présentée par le Copage, décrit tout d'abord les conditions générales d'éligibilité aux MAEc. Nous abordâmes ensuite plus précisément chaque mesure en spécifiant pour chacune les surfaces éligibles, le cahier des charges et la rémunération.

Après cette phase de présentation, nous poursuivîmes par la partie question générale durant laquelle les agriculteurs demandèrent des précisions principalement sur les mesures en elles mêmes. S'ensuivit les questions plus personnelles sur le cas de chaque exploitation. Pour cela, le Copage et la CCAL rencontrèrent succinctement chaque agriculteur pour essayer de répondre aux questions. Au terme de cette réunion, la question « Qui est prêt à signer un contrat pour l'année 2016 ? » fut posée. De là plusieurs exploitants se manifestèrent et l'on prit un rendez-vous chez l'un d'entre eux pour pouvoir commencer les diagnostics et le processus de contractualisation.

Cette réunion était vraiment primordiale pour démarrer le processus de contractualisation. En effet, elle a permis dans un premier temps de présenter les différentes MAEc aux agriculteurs et ainsi de gagner du temps lors de la seconde rencontre. Dans un second temps, cela permit de faire débiter l'investissement et la réflexion des agriculteurs dans la démarche de contractualisation. Dans un dernier temps, cela permit pour tout le monde d'avoir une vision plus claire de la démarche et des personnes y attendant. Que ce soit pour nous, de mettre un nom sur une personne ou pour eux de savoir à qui ils auront à faire. Cette rencontre en personne permet ainsi dans certains cas de faciliter la prise de contact et les relations qui suivront durant tout le processus de contractualisation.

## **2. Formation prairie fleurie :**

Cette formation organisée par le Copage, la CCAL, l'AFAL et financée par les fonds de formation VIVEA avait pour but « l'identification de la richesse floristique et l'évaluation des pratiques favorables au maintien de la qualité des parcours et prairies naturelles de l'Aubrac ». Pour essayer de regrouper le plus d'exploitants lors de cette formation, plusieurs supports de communications furent utilisés :

- L'envoi de lettre d'invitation par courrier le 8 Juin 2016 à tous les agriculteurs ayant une MAEc en cours ou potentiellement concernés par la campagne de contractualisation 2016-2017.
- L'envoi d'un mail le 8 Juin 2016 à tout les agriculteurs étant potentiellement concernés par la campagne de contractualisation 2016-2017 et ayant laissé leurs coordonnées lors de la première réunion.



- La parution d'un article reprenant les grandes lignes de la lettre d'invitation dans un journal local (« la Lozère nouvelle ») le 2 Juin 2016 et le 9 Juin 2016. Et une parution dans un journal agricole, « le Réveil Lozère ».

Malgré une communication plus importante et mieux anticipée que lors de la première réunion, seul 5 exploitations avaient un représentant présent le 21 Juin 2016. Ce manque d'intérêt ou de disponibilité des agriculteurs peut s'expliquer par une formation n'étant spécifiquement utile que pour les exploitations voulant engager ou engageant la mesure HE01. En effet, cette formation a pour principal but de permettre aux agriculteurs de mettre en place la démarche d'identification des plantes indicatrices pour l'engagement de la mesure HE01. La formation avait aussi lieu lors de la période des premières fauches pour certaines exploitations.

Ce groupe était accompagné de 4 personnes affiliées au Copage, 2 personnes de la CCAL ainsi qu'un botaniste du Conservatoire Botanique National Méditerranéen. Toute la formation se déroula en extérieur et la plupart des espèces indicatrices furent contactées (Annexe 4).

### **3. Rencontre préalable au diagnostic écologique :**

Cette rencontre a lieu soit chez l'exploitant ou directement sur ses parcelles, soit dans les bureaux de la CCAL. Elle permet dans un premier temps de répondre aux questions de l'exploitant concernant les mesures (la réunion étant parfois passée depuis de nombreux mois ou l'exploitant n'étant pas venu lors de cette réunion). Dans un second temps, elle permet d'avoir des renseignements sur la maîtrise foncière ou non de l'exploitant sur ses parcelles durant les cinq prochaines années, de savoir si certaines parcelles sont drainées (les mesures « ZH » ne peuvent s'appliquer sur des parcelles drainées) et si le parcellaire a été modifié depuis 2011 (cette question permet de savoir si le relevé parcellaire graphique (RPG) que l'on a est juste ou non). Cela permet aussi d'avoir d'autres infos ( si des études ont déjà été réalisées auparavant et où sont les accès aux parcelles).

Après cela, on repasse en vue tout le parcellaire de l'exploitation parcelle par parcelle pour identifier les parcelles où un engagement n'est pas envisageable. Cela permet de diminuer la surface à diagnostiquer et ainsi gagner du temps sur le diagnostic écologique.

Les 5 contrats signés en 2016 ont été signés avec 5 des agriculteurs présents lors de la première réunion. Et sur les 10 exploitants prioritaires présents lors de cette réunion, la démarche de contractualisation est engagée et le diagnostic écologique réalisé sur chacune d'entre elles.

## **E. Diagnostic écologique**

Différentes formes de diagnostics sont envisageables. Ils ont chacun leurs avantages et inconvénients :

- **L'autodiagnostic** : C'est un diagnostic réalisé par l'exploitant lui-même. Il doit être précédé d'une formation par l'opérateur pour guider l'exploitant dans la réalisation du diagnostic.

- **Avantages** : Coût réduit, rapide à mettre en œuvre, l'exploitant est vraiment intégré à la démarche, sensibilisation approfondie.
  - **Inconvénients** : diagnostic subjectif, un accompagnement est nécessaire, difficulté pour les agriculteurs à appréhender les enjeux environnementaux (fonctionnement des écosystèmes).
- **Le diagnostic collectif** : Il mobilise plusieurs exploitants autour d'un animateur qui présentera les outils mobilisés au groupe et accompagnera les exploitants dans la réalisation du diagnostic de l'exploitation. Jusqu'à un certain niveau, les analyses sont partagées au sein du groupe.
- **Avantages** : Coût raisonnable, facilite les dynamiques de territoire, limite la subjectivité, facilite la mise en œuvre de changements de pratique notamment grâce à la comparaison entre exploitant.
  - **Inconvénients** : Organisation difficile, nécessite presque toujours un temps complémentaire par exploitation.
- **Le diagnostic individuel** : Situation classique du conseiller qui réalise une analyse chez chaque exploitant.
- **Avantages** : Analyse approfondie par exploitation.
  - **Inconvénients** : Coût élevé, potentiel
  - déresponsabilisé de l'exploitant.

Dans notre cas, le choix de l'autodiagnostic avec un accompagnement personnel poussé a été décidé. D'une part par ce que c'est ce type de diagnostic qui a été réalisé jusqu'ici. D'autre part, par ce que l'animateur PAEc faisant sa première campagne de contractualisation, le choix de continuer sur ce qui marche était une façon d'assurer cette campagne. De plus, au vu des milieux (vastes montagnes ponctuées de zones humides) et des exigences bien différents entre milieux secs et milieux humides, il est primordial de détourner les zones humides et de les caractériser. Ce diagnostic est donc très précis et permet donc d'adapter vraiment les mesures à chaque habitat.

Remarque : Une prospection sur le terrain prend certes beaucoup de temps mais un diagnostic réalisé par vue aérienne reste très approximatif et ne semble pas assez précis au vue des MAEc proposées. En effet, la mesure ne sera pas la même si c'est une prairie humide ou une Tourbière haute active et différencier ces deux habitats à la vue aérienne est très difficile, voire impossible par moment. De plus la reconnaissance et l'appréciation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire est aussi une tâche infaisable sans se rendre sur le terrain

Au vu de l'analyse des diagnostics précédents, une optimisation a été appliquée cette année. Nous dûmes donc améliorer ce diagnostic en liant les infos de l'éleveur récupérées précédemment et mettre en place des

outils et une méthodologie de travail efficace pour pouvoir réaliser les diagnostics les plus justes possibles. Des sorties communes entre les deux personnes réalisant ce diagnostic a permis de caler la méthode et de l'adapter aux remarques de chacun.

Les premiers diagnostics ont été réalisés en début de printemps. La région étant très tardive, cela n'a pas facilité la reconnaissance des habitats. Cette période nous a aussi permis d'adapter nos outils et de les perfectionner, voire de supprimer certaines choses pour optimiser le temps de travail. Par exemple, lors de nos premiers diagnostics nous prenions une photo de chaque habitat identifié ....et finalement une photo des habitats les plus sensibles ou dégradés suffisait (photos transmises au Copage pour diagnostic d'exploitation, le Copage ne se déplaçant que rarement sur le terrain).

De même pour la cartographie des habitats, aucune couche de style, aucun composeur d'impression n'avait été sauvegardé pour nous permettre de reprendre la même présentation que les diagnostics réalisés les années précédentes. Nous avons donc construit une nouvelle couche habitat avec un nouveau style et une table d'attribut en cohérence avec la fiche de terrain.

Cette période d'adaptation s'étala sur les deux premiers diagnostics mais des changements rétroactifs dans notre méthode de travail, dans la reconnaissance des habitats ou espèces, dans les outils utilisés eurent lieu tout au long des diagnostics réalisés. Un perfectionnement de la forme finale du diagnostic final a aussi été réalisé pour faciliter sa lisibilité, rendre le diagnostic encore plus complet au niveau du contenu et diminuer le temps nécessaire à sa réalisation.

### **1. Outils et matériels:**

Plusieurs outils et matériels ont été nécessaires à la réalisation de ce diagnostic :

- QGIS 2.8.3 : logiciel de système d'information géographique (SIG), permettant la confection de cartographies. Le choix de ce logiciel de SIG s'est fait pour plusieurs raisons. Tout d'abord, c'est un logiciel gratuit et complet qui permet de réaliser des compositions variées et faciles à concevoir. Ensuite, c'est un logiciel que les deux personnes réalisant le diagnostic pratiquent régulièrement et maîtrisent. Acheter un logiciel tel que MapInfo ne paraissait donc pas nécessaire.
- Microsoft Word : logiciel de traitement de texte permettant la réalisation et la rédaction du dossier final. Ce logiciel est aussi utilisé par le Copage. Cela permet, lors de la fusion des deux diagnostics, de garder la mise en page intacte et ainsi de gagner du temps. L'utilisation de Libre Office aurait pu être envisagée mais le prestataire étant accoutumé à l'utilisation de Word, il paraissait plus simple de faire de même.
- Fiche terrain (Annexe 5) : tableau permettant le recueil des données sur le terrain. Tableau entièrement créé par mes soins ayant pour but de permettre la rédaction du diagnostic final. Il se voulait pratique et complet. Composé de 8 colonnes et d'un en tête permettant de renseigner le nom

de l'exploitation. Ce tableau évolua tout au long des diagnostics voyant ses colonnes se supprimer ou s'ajouter pour ne recueillir que les informations nécessaires à la rédaction finale du diagnostic.

- Planche rigide et un crayon multi-couleur: permettant une prise de note plus aisée sur le terrain et une différenciation des limites des UG et des habitats avec deux couleurs différentes.
- Guide méthodologique a l'usage des opérateurs réalisé par le CEN-LR : permet d'évaluer l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire contractualisés en Lozère (échelles de l'habitat et de l'unité de gestion). Guide choisi car déjà utilisé les années précédentes pour l'évaluation de l'état de conservation. De plus, c'est un dossier qui a été créé pour les habitats d'IC de Lozère, ce qui correspond exactement aux attentes que l'on avait.
- Guide prairies fleuries : Créé sur la base de la liste nationale des espèces indicatrices, il a été rationalisé et adapté par la CCAL, le COPAGE et le Conservatoire Botanique National. Il comprend les 20 groupes d'espèces indicatrices du territoire utiles pour l'engagement de la mesure HE01.
- Un GPS portable.

## **2. Méthode :**

→Phase de préparation : La première phase du diagnostic est de demander, en amont de la rencontre avec l'exploitant, une autorisation de transmission du RPG de la part de l'exploitant pour que nous puissions demander à la chambre d'agriculture de nous céder le RPG le plus actuel possible de l'exploitation. Vient ensuite la rencontre avec l'exploitant, pour fixer les parcelles à diagnostiquer (voir partie précédente). Une fois les parcelles identifiées, une phase de cartographie s'impose avec l'impression des différentes parcelles à diagnostiquer. Identifier leur situation est aussi primordiale pour éviter de perdre trop de temps à les chercher sur le terrain. Pour la cartographie, une ortho-photo est utilisée avec sur chacune la limitation des ilots ainsi que des zones humides identifiées lors de l'étude réalisée en 2006. Est inséré aussi le numéro de l'ilot ainsi que le nom de l'exploitation sur cette carte.

→Phase terrain : Les parcelles pouvant faire plus de 100 ha d'un seul tenant. Il faut tout d'abord se mettre sur un point haut, pour avoir une vue d'ensemble et ainsi pouvoir tracer sur sa carte les différentes unités de gestion (UG) délimitées par les clôtures présentes sur la parcelle (si UG il y a). Cela permet d'avoir ensuite des points de repères et ainsi d'être plus précis dans la délimitation des habitats. Une fois fait, il faut établir un cheminement permettant de traverser les différents habitats. La couche délimitant les zones humides permet de connaître, malgré quelques imprécisions, la situation de celles-ci et ainsi de ne pas les manquer lors de notre passage sur l'ilot. Cet inventaire a une dizaine d'années et se voulait exhaustif mais il n'apporte pas les détails suffisants pour la contractualisation, d'où la nécessité d'un passage sur le terrain. Il est important d'établir son cheminement d'un point haut car certaines zones infranchissables peuvent être identifiées de ce point. Une fois le cheminement établi, il faut passer sur chaque habitat en le délimitant sur la carte et en lui attribuant une lettre minuscule. Référencer ensuite le nom de l'exploitation, le numéro de l'ilot ainsi que cette lettre minuscule sur la fiche terrain. Noter de quel type d'habitat il s'agit et du nom de celui-ci



s'il est d'intérêt communautaire (avec son code EUR 15). Apprécier ensuite son état de conservation à l'aide du guide méthodologique du CEN-LR (Annexe 6) et justifier cette classification s'il n'est pas bon. Après cela, noter la ou les espèces dominantes de cet habitat. Ajouter pour finir des observations ou commentaires et passer à l'habitat suivant. Si des zones dégradées sont observées, les différencier sur la carte d'un triangle en annotant les causes possibles plus bas.

**Remarque** : Le manque de repère visuel pouvant être identifiable sur la vue aérienne (plateau dénudé) rend parfois difficile la délimitation des habitats. En effet, les haies coupe vent d'épicéas offrent souvent le seul repère sûr que l'on peut observer. Un GPS a été acheté entre autre pour essayer de remédier à cette situation mais son utilisation était longue, sa manipulation difficile et il ne donnait pas entière satisfaction.

→**La phase cartographie** : Il faut maintenant saisir les relevés réalisés sur le terrain sur QGIS pour la confection des cartographies qui seront insérées au dossier final. Tout d'abord créer un projet au nom de l'exploitation et saisir les unités de gestion observées. Rentrer ensuite les données manuscrites de la fiche terrain sur les champs correspondants de la table d'attribut. Une fois cela fait, ouvrir le composeur d'impression modèle et le dupliquer pour obtenir une composition spécifique pour chaque ilot. Cela permet, lorsque des modifications veulent être apportées, de gagner du temps. Exporter ensuite la carte qui est prête à être intégrée au diagnostic (Annexe 7). Répéter ces actions pour chaque ilot.

**Remarque** : Cette phase demande beaucoup de temps. La saisie des données est longue et préparer toutes les couches et leurs styles, les composeurs d'impression et leurs mises en page demande un temps considérable lors des premiers diagnostics mais est nécessaire pour avoir une homogénéité des cartes sur tous les diagnostics.

→**La phase finale** : Maintenant que les cartes sont prêtes, la rédaction du dossier final peut débuter. Dans un premier temps, dans un tableau récapitulatif, décrire pour chaque ilot ou UG sa surface, inscrire ensuite dans celui-ci les différents habitats d'IC présents. Pour finir indiquer si il y a la Présence de cours d'eau prioritaires (ou dans les environs immédiats de l'îlot – 50m) ainsi que si des stations d'espèces végétales d'IC identifiées (*Luronium natans* ou *Ligularia syberica*) sont présentes. Compléter ensuite le tableau de hiérarchisation des enjeux en mettant les habitats d'IC présents sur l'exploitation dans la case correspondant à son enjeu. Une fois cela fait, passer aux tableaux de description par ilot (ou UG si cela rend le diagnostic plus lisible). Ce tableau se compose en deux parties, une partie pour les habitats d'IC et l'autre pour les habitats non d'IC.

Au final, le diagnostic écologique se compose d'un tableau récapitulatif des habitats d'IC par ilot ou UG, d'un tableau hiérarchisant les habitats d'IC par enjeu du PAEC, d'une cartographie de chaque ilot diagnostiqué et un tableau pour chaque ilot ou UG décrivant les habitats présents sur celui-ci ainsi que les mesures qui lui sont associées.

### 3. Problème rencontrés :

**La première difficulté** rencontrée est que la transmission du poste s'étant faite sans transition, les bases de la méthode de diagnostic écologique à appliquer restaient vagues. De plus, l'animateur du PAEc réalisant sa première campagne de contractualisation, aucune expérience ne nous permettait d'assurer la bonne réussite du diagnostic. Des contacts avec certains animateurs PAEc Lozérien ayant déjà fait plusieurs campagnes de contractualisation nous permis de préciser la méthode et ainsi de commencer sur des bases plus sûres. Nous affinâmes ensuite cette méthode au contexte et aux observations pour la perfectionner et augmenter son efficacité.

**La deuxième difficulté** que nous avons rencontrée concerne l'identification des habitats et plus particulièrement des milieux humides. En effet, les premiers diagnostics ont débuté fin avril lorsque la végétation n'était pas luxuriante et difficilement identifiable. J'ai donc réalisé des recherches bibliographiques concernant ces milieux mais les ouvrages consultés restaient assez vagues et ne permettaient pas une identification sûre. L'habitat qui me posa le plus de problème est le bas marais acide nommé aussi tourbière basse. La mauvaise identification d'un milieu peut avoir une répercussion directe sur les mesures engagées.

**La troisième difficulté** concerne la cartographie. La phase cartographie demandait à être réfléchi et pensée de bout en bout. Une optimisation du rendu cartographique pour les agriculteurs, et les différents gestionnaires qui vont lire le diagnostic a été réalisée. Les styles utilisés sur les types d'habitat étant jugés comme rendant la carte peu visible, un nouveau style fut créé. De nouvelles informations ont aussi été ajoutées aux nouvelles compositions. Maintenant les habitats d'IC sont identifiables sur la carte (habitats avec un contour noir) ainsi que les zones dégradées (reconnaissable sur la carte par un triangle jaune). La mise en place d'une base de données efficace et saine a aussi été nécessaire.

Une fois réalisée, le diagnostic écologique est envoyé au Copage qui peut alors débiter le diagnostic agricole de l'exploitation. Sur toute la durée de mon stage, soit 19 semaines, 13 diagnostics écologiques ont été réalisées dont 5 sont complétés du diagnostic agricole.

### **F. Diagnostic agricole**

Le Copage est une association créée en 1993 qui intervient sur le département de la Lozère, principalement auprès des agriculteurs et des collectivités territoriales. Ses actions concilient à la fois les intérêts agricoles et environnementaux. Les compétences du Copage sont variées et comportent entre autre « Apporter une expertise agri-environnementale aux collectivités : diagnostics agricoles, écologiques ».

Le Copage est un prestataire historique pour la CCAL, en effet, cette structure réalise les diagnostics agricoles des mesures agri-environnementales depuis leur mise en place sur l'Aubrac Lozérien. En plus de la rémunération fournie par la CCAL pour la participation à l'animation des MAEC, le Copage demande une rémunération minimum de 500€ aux exploitants pour la réalisation du diagnostic agricole (rémunération variant en fonction de la surface à diagnostiquer).

Le diagnostic agricole et pastoral se découpe en 7 grandes parties :

- Description générale de l'exploitation : forme juridique, type de production principale,...
- Maîtrise foncière : tableau détaillant les surfaces en propriété, fermage et sectionnal.
- Contractualisation : liste des anciennes contractualisations, réseau et étude réalisées sur l'exploitation.
- Caractéristiques du cheptel : tableau récapitulatif et chargement moyen sur l'exploitation.
- Pratiques de pâturage : tableau périodique de la pousse de l'herbe et commentaires.
- Contraintes spécifiques susceptibles d'avoir un impact sur la gestion des habitats et habitats d'espèces : territoriales, économiques, sociales,...
- Pratiques agricoles sur les ilots, par unité de gestion : tableau complet à multicritère.

Réaliser le diagnostic écologique avant le diagnostic agricole permet d'éviter à la structure réalisant le diagnostic agricole d'aller sur le terrain pour identifier les UG et ainsi gagner un temps précieux. Faire le diagnostic écologique avant se justifie aussi par le fait que la saison a son importance dans la réalisation de ce diagnostic alors que le diagnostic agricole peut être réalisé à tout moment. Le diagnostic écologique doit en effet être réalisé durant la « belle » saison pour faciliter la reconnaissance des habitats et des espèces. Le diagnostic agricole sera lui réalisé plutôt durant la saison creuse qu'est l'hiver.

Le fait d'avoir pris connaissance du diagnostic écologique avant de réaliser le diagnostic agricole permet aussi de comprendre et d'expliquer les disfonctionnements observés sur le terrain par les pratiques agricoles.

Ce diagnostic est exclusivement réalisé par le Copage. Les seules interactions avec la CCAL ont lieu au début de ce diagnostic lorsque des questions émergent de la part du Copage à la lecture du diagnostic écologique. Après, la prise de contact ne se fait que lors de la décision des mesures à choisir. Une fois les deux diagnostics réalisés et assemblés au sein d'un même dossier, la démarche de choix des mesures pour chaque ilot se met en place.

## **G. Concertation et décision**

Cette phase finale, souvent débutée par le Copage une fois le diagnostic agricole terminé viendra s'ajouter en dernière partie du dossier. Le fait que le Copage débute une réflexion sans consulter la CCAL ne l'exclue pour autant. En effet le Copage ayant les deux diagnostics en main, cela va lui permettre d'accompagner le retour du diagnostic agricole de propositions qui vont amorcer le processus de réflexion de la part des deux structures. Les échanges entre elles et l'exploitant agricole vont faire plusieurs allers et retours permettant de faire une proposition commune à proposer à l'exploitant agricole. Il va ensuite pouvoir en apprécier les tenants et les aboutissants et entamer un échange avec les deux structures pour faire évoluer les aspects de la contractualisation qui ne lui conviendraient pas. Dans la plupart des cas, les propositions faites par le Copage et la CCAL ne subissent que très peu de modification. Cela peut s'expliquer par le fait qu'un diagnostic écologique est tout d'abord réalisé et découle sur des propositions qui ont pour but de préserver les milieux et les habitats. Un diagnostic d'exploitation est ensuite réalisé et permet ainsi de trouver le juste milieu entre

préservation des milieux et maintien d'une activité agricole viable. De plus, les agriculteurs sont intégrés au deux diagnostics et ont pu déjà influencer le choix des mesures.

Les échanges se font sous forme de cartes et de tableaux avec des commentaires en dessous permettant à l'exploitant d'avoir à la fois une vue précise de chaque ilot et une vue d'ensemble de son exploitation avec la surface pour chaque mesure et le montant total du contrat. Plusieurs propositions peuvent être faites sur certains ilots. Par exemple, une proposition de mise en place de différentes formes de pâturages tournants engendrant des chargements instantanés différents et donc des mesures différentes. Des échanges oraux sont aussi parfois nécessaires pour expliquer certain choix réalisés.

A la fin, c'est l'exploitant qui décide. Nous, Copage et CCAL, ne pouvons qu'encourager l'exploitant avec tout de même un certain poids à aller vers des mesures ayant une meilleure prise en compte de l'environnement.

MAEC	Surface engagée en ha	Parcelles	Ilots
LR_AUBR_ZH01 Gestion des tourbières avec chargement limité et sans fertilisation	5,66	29, 81	4, 18
LR_AUBR_HE11 Gestion pastorale sans fertilisation	32,36	40, 76, 24, 22, 21, 77, 41, 58, 2, 42 : 20, 23, 24, 25, 1 80, 71, 78	2, 4, 15, 16, 18, 19, 38, 57, 64 : 3, 18 4, 9, 16
LR_AUBR_HE01 Prairies fleuries	54,89	5, 21, 12, 15	3, 12, 14, 20
<b>Total</b>	<b>92,91 ha</b>		

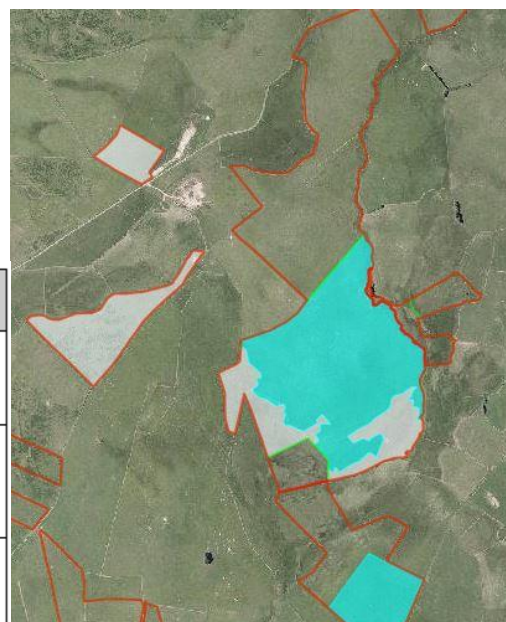


Tableau 3 et Figure 9 : Exemple d'échange entre la CCAL et les exploitants  
*Source : personnel*

On peut dire qu'aujourd'hui la réalisation de toutes les phases du diagnostic écologique demande en moyenne 6.5 jours pour 1 agent. Cette durée pouvant varier entre 3.5 jours et 8.5 jours. Pour un diagnostic normal : la phase de préparation prend 1 jour, la phase de terrain prend 2 jours, la phase de cartographie prend 1 jour et demi et la phase de rédaction prend 2 jours (inclus dans ces jours la concertation avec l'agriculteur qui parfois est certes très courte (15 min) mais parfois beaucoup plus longue (une demi-journée).

### III. EXEMPLES, RESULTATS ET ANALYSE

#### A. Analyse générale de la contractualisation : présentation de 2 exploitations

Les deux cas présentés ci-dessous sont deux contrats MAEc signés dans le cadre du PAEc de l'Aubrac Lozérien 2016-2017.

##### 1. Cas n°1

Le premier cas présente une contractualisation sans gros changement de pratique que l'on retrouve dans la plupart des contrats de cette campagne 2016-2017.

###### a) Présentation générale :

C'est une exploitation d'environ 250 ha avec un parcellaire dispersé. Comme toutes les exploitations de l'Aubrac Lozérien aucune culture céréalière ou d'oléo-protéagineux n'est possible. Tout le parcellaire est soit en prairie naturelle soit en surface pastorale en herbe. Tous les ilots de l'exploitation sont inclus dans le site Natura 2000 « Plateau de l'Aubrac ». Parmi eux, 5 sont totalement inclus ou en partie au Secteur d'Intervention Prioritaire « Zones humides ».

###### b) Première rencontre :

La première rencontre s'est faite en présence du Copage, de l'exploitant et de la CCAL. Elle nous a permis de lui présenter les mesures proposées, leurs contraintes et leurs indemnités. Mais aussi de lui montrer les ilots les plus importants à contractualiser pour nous, ilots qui ont justifié son classement dans les exploitations à contractualiser en premier. Nous sommes allés ensuite voir certaines parcelles sur le terrain pour rendre plus concret les explications que nous venions de lui donner. Ça a également constitué un petit moyen de sensibilisation, transmission de connaissance (identification d'une droséra, qu'est ce qu'une tourbière, son fonctionnement, ...). L'exploitant fournissait ensuite un grand travail de réflexion pour chacune de ses parcelles pour savoir s'il voulait s'engager ou non.

Pour cette exploitation, les critères énumérés par l'exploitant écartant certains ilots étaient :

- les parcelles de très faibles tailles
- les parcelles très soignées avec une attente de rendement important (souvent prairies de fauche)
- les parcelles mécanisables aux abords du siège d'exploitation dans un souci d'efficacité d'épandage des effluents d'élevage.

Pour chaque critère, une réflexion de notre part eut lieu :

- Concernant la petite taille des parcelles, avant de l'exclure définitivement, on vérifiait, avec l'inventaire des zones humides sur la zone verte de l'Aubrac Lozérien rédigé en 2006, si des zones humides, première enjeu du PAEC Aubrac Lozérien, étaient présentes. Si oui, la parcelle était diagnostiquée. Si la parcelle est présente au bord d'un cours d'eau prioritaire ou dans le SIP « Zones humides », elle était elle aussi obligatoirement diagnostiquée.

- Concernant les parcelles très soignées avec une attente de rendement important, la vérification était la même que pour les parcelles de petites taille.
- Concernant les parcelles mécanisables aux abords du siège d'exploitation dans un souci d'épandage des effluents d'élevage. Les parcelles les plus intéressantes pour le site Natura 2000 étant assez éloignées du siège de l'exploitation, cela ne posait pas de soucis de les exclure.

c) Seconde rencontre :

Seule la personne réalisant le diagnostic écologique était présente avec l'exploitant. Lors de cette rencontre, l'exploitant avait préparé pour chacun de ses ilots qu'il avait sélectionné les mesures qui lui semblaient souhaitables d'engager. Nous confrontâmes donc ses choix aux différentes réflexions décrites ci-dessus pour établir une liste des ilots à diagnostiquer. Le parcellaire étant très étendu et éparpillé, toute cette réflexion de sa part et de la nôtre a permis de faire un diagnostic écologique ciblé sur les ilots potentiellement engageables et ainsi diminuer le temps nécessaire à la réalisation du diagnostic écologique.

Cette étape est primordiale dans le processus du diagnostic écologique. En omettant cette sélection des parcelles potentiellement engageables, le temps nécessaire à la réalisation d'un diagnostic pourrait être multiplié par deux ou trois. Dans le cas présent, presque la moitié de la surface agricole utile de l'exploitation a été exclue du diagnostic écologique.

Cet exploitant était très concerné et avait vraiment travaillé et réfléchi sur le sujet entre nos deux rencontres. Il se rendait très disponible et à l'écoute de toutes nos remarques concernant les parcelles à diagnostiquer. Cette attitude a permis de faciliter les échanges entre nous et d'ainsi accélérer le processus de contractualisation. Il a aussi participé à toutes les réunions d'information proposées sur le sujet ainsi qu'à la « Formation prairie fleurie ». Par exemple, au vu de son parcellaire très dispersé, il m'a expliqué les accès à toutes ses parcelles et se rendait disponible pour m'accompagner en cas d'impasse.

Suite à cette rencontre, la phase terrain du diagnostic débuta et s'étala sur trois jours. Le diagnostic agricole fût réalisé et le diagnostic et le plan de gestion agro-environnemental furent proposés à l'exploitant.

d) Échanges concernant les mesures à engager :

Comme dit précédemment, l'exploitant avait déjà établi les mesures qu'il voyait engageables sur ses parcelles. Les mesures choisies par l'exploitant n'étaient pas très ambitieuses. En effet, très peu de contraintes s'ajoutaient à ses pratiques actuelles. Ce choix s'explique par la forme de la société agricole de l'exploitant. En effet, l'exploitant est en GAEC. Il a donc des associés qui se comptent au nombre de deux. Ceux-ci n'étant pas totalement convaincus par les MAEC, il n'a pas cherché à contractualiser des mesures trop contraignantes pour que cela passe bien auprès d'eux.

Au vu de cette explication et du diagnostic agricole, nous avons choisis de ne pas trop pousser l'agriculteur vers des mesures plus contraignantes qui risqueraient de contrarier ses associés et de les bloquer pour des futurs contrats. Les mesures finalement engagées ne sont pas très contraignantes au vu des pratiques actuelles.



Mais il faut voir cette contractualisation comme un palier permettant de rassurer les associés pour peut-être contractualiser des mesures plus importantes lors de prochains contrats.

Au final, sur les 250 ha de l'exploitation, un peu plus de la moitié du parcellaire a été diagnostiqué, soit environs 135ha. Après analyse du diagnostic agricole et écologique et concertation avec l'agriculteur, un contrat a été signé sur environs 93 ha.

Avec la diminution des aides PAC, ces contrats sont de plus en plus recherchés. On voit bien que c'est vraiment « la carotte financière » qui attire certains exploitants agricoles. Dans le cas présent, c'est la principale raison pour laquelle il veut contractualiser, mais il ne cherche pas du tout à contractualiser le plus de surface pour toucher un maximum d'argent. En effet, il a choisi de faire un contrat moyen pour voir tout d'abord les contraintes réelles et les aboutissants des mesures proposées. La CCAL et le Copage doivent donc accompagner l'agriculteur à long terme de sorte à pouvoir l'inciter à contractualiser des mesures de plus en plus respectueuses de l'environnement, mais aussi pour ne pas risquer des dépenses superflues dues à une baisse de production sur certaines parcelles.

Cependant certain exploitants, souvent déjà engagés dans une démarche environnementale, sont prêts à faire de réel changement dans l'approche agricole de certaines parcelles. C'est ce que je vais vous présenter dans le deuxième cas ci-dessous.

## **2. Cas n°2**

Le second cas présente une contractualisation avec de gros changements de pratique au niveau de gestion pastorale d'une parcelle et une réelle volonté de l'agriculteur de limiter son impact sur les milieux (Annexe 8).

### *a) Présentation générale :*

C'est une exploitation d'environ 110 ha. Comme toutes les exploitations de l'Aubrac Lozérien, aucune culture céréalière ou d'oléo-protéagineux n'est possible. Tout le parcellaire est soit en prairie naturelle soit en surface pastorale en herbe. C'est un cas un peu particulier au niveau de son parcellaire car le siège d'exploitation est en Aveyron et seul un îlot de son exploitation est en Lozère. Au vu du nouveau système de hiérarchisation mis en place, de nombreuses exploitations ayant leur siège d'exploitation en Aveyron vont pouvoir signer un contrat sur ces 2 ans. On retrouve donc plusieurs autres cas similaires. Le diagnostic a donc été réalisé sur la parcelle lozérienne de son exploitation d'une surface d'environ 45 ha. Cet îlot est totalement inclus au SIP « Zones humides », c'est ce qui lui a valu son classement élevé dans la hiérarchisation des exploitations prioritaires. La parcelle se situe au bord d'un lac et comprend un grand réseau de canaux sur ces zones humides.

### *b) Première rencontre :*

La première rencontre avec l'exploitant s'est faite lors de la réunion d'information. Ce fut une rencontre brève avec l'exploitant qui a permis surtout d'établir un premier contact et d'engager une réflexion de sa part.

S'ensuivi, quelques semaines plus tard, un appel téléphonique avec l'exploitant pour poser les questions habituelles primordiales pour une contractualisation (drainage, maîtrise foncière, mouvement parcellaire depuis 2011) et avoir son autorisation pour pouvoir parcourir ses parcelles pour la réalisation du diagnostic.

Suite à cet entretien téléphonique, la phase terrain du diagnostic débuta. Le diagnostic agricole fut réalisé et le diagnostic et le plan de gestion agro-environnemental furent proposés à l'exploitant.

Lors du diagnostic écologique, plusieurs zones de surpiétinement principalement sur les zones de passages des rases ont été observées. Zones qui, pour la plupart, se situaient aux abords de buses qui avaient l'air d'être posées sur le sol dans l'attente d'être enterrées. Au vu de ces zones dégradées, un système de pâturage tournant différent que celui réalisé à ce jour fut proposé. Le pâturage actuel se fait en deux parcs. La séparation se fait du nord au sud (ligne noire de la figure 10). Le problème, avec les mesures choisies par l'agriculteur, est que le chargement est trop important avec son système de rotation actuel. Pour essayer de limiter l'impact des bovins sur la tourbière et pour adapter le chargement aux mesures choisies, un nouveau système de rotation a été proposé (voir figure 1, 2 et 3). Le premier parc (figure 1) exclut la partie sud qui est dominée par les tourbières. C'est le parc de début de printemps, période où la tourbière est la plus humide, donc la plus fragile. Le second parc intègre la partie sud et la moitié de la partie nord pour respecter le chargement maximum demandé pour la MAEc. Le troisième parc lui, garde la partie sud et prend la seconde partie nord laissée au repos pour les mêmes raisons.



**Figure 10** : Parc du début de printemps (partie nord)  
*Source* : Diagnostic et Plan de gestion Agro-environnementaux du cas n°2)



**Figure 11** : Second parc  
*Source* : Diagnostic et Plan de gestion Agro-environnementaux du cas n°2)



**Figure 12** : Troisième parc  
*Source* : Diagnostic et Plan de gestion Agro-environnementaux du cas n°2)

Pour

pouvoir mieux expliquer à l'exploitant ce nouveau système de rotation et pour essayer de trouver une solution aux franchissements des rases par les bovins, une rencontre est organisée par le Copage avec la présence de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, de la CCAL et du responsable de la thématique eau à la DDT Lozère.

c) Seconde rencontre :

Cette rencontre avait tout d'abord pour but de faire un état des lieux des aménagements présents et de voir si d'autres seraient possibles sur les passages du troupeau au niveau de la tourbière. L'exploitant nous expliqua que les buses avaient été enterrées aux différents passages des bovins pour limiter la dégradation de la tourbière. Mais sur les 6 buses déposées, 5 sont remontées à la surfaces et obstruent la circulation de l'eau dans les canaux. La seule étant encore en place se trouve sur la zone de transition entre la tourbière et la pelouse montagnarde. Elle a donc moins subi le système de « poussée » de la tourbière. Plusieurs solutions furent proposées mais aucunes ne garantissaient une assurance de réussite :

**La première** est de, une fois les buses posées, faire un enrochement autour de la buse et de poser de gros blocs sur celle-ci. Faire ceci demanderait de déterrer des blocs sur la parcelle où d'en faire venir. Dans les deux cas, cela n'est pas envisageable car la portance du sol ne permet pas l'accès à la tourbière à de gros engins (pour la pose des buses présente sur la Tourbière, seule une mini pelle d'une tonne avait été utilisée). De plus, prendre des blocs sur les Pelouses acidiclinales montagnardes aurait un impact néfaste sur la diversité des milieux.

**La seconde** consiste à fixer la buse dans le sol, à l'aide de tiges filetées. Pour cela, atteindre des sols plus compacts est nécessaire. L'épaisseur de tourbe pouvant aller jusqu'à 4.5 mètres d'épaisseur (Elodie Faure, *Septembre 2013*) cela rend l'opération très difficile.

**La dernière** proposition, sûrement la plus réalisable, consiste à enterrer la buse, puis décaisser la zone surpiétinée, de poser un bidim et d'y mettre du remblai. Ensuite il faudrait poser des tapis spéciaux utilisés aux abords des abreuvoirs. Le souci avec cette méthode est que les tapis sont onéreux et la surface à recouvrir importante. L'opération risque donc de coûter cher et sans assurance de réussite.

Les agents de la DDT et de l'agence de l'eau étaient aussi présents pour appréhender l'installation d'un nouveau point d'abreuvement nécessaire si le nouveau système de pâturage tournant est adopté.

Après prise en compte des remarques de l'exploitant sur la position des clôtures au sein de l'ilot permettant le pâturage tournant, une modification fut opérée. En effet une zone de sur-piétinement des bovins était due à leur accès à une zones sèche au sud de l'ilot entourée de tourbière. En omettant cette zone et en aménageant des passages de l'autre coté, les problèmes seraient résolus.

De plus, l'exploitant a remarqué ce problème de sur-piétinement depuis que l'exploitant voisin a mis en place deux abreuvoirs dont le trop plein s'écoule à la surface et augmente l'humidité de ses terres. Avant cette eau s'écoulait dans la nappe souterraine et le problème ne se posait pas.

## **B. Analyse générale des diagnostics écologiques**

La méthode de diagnostic est pour moi aujourd'hui très efficace et complète. Elle permet d'apporter des informations intéressantes sur chaque habitat ainsi que sur les zones sensibles. Le fait de se concentrer seulement sur les parcelles que l'exploitant a des chances d'engager et les parcelles à enjeu (zones humides) permet de gagner du temps au dépend d'une vue d'ensemble de l'exploitation. Cela nous fait peut-être passé à côté de zones dégradées ou importantes, car on se base sur un inventaire des zones humides de plus de 10 ans qui se veut exhaustif mais ne prend pas en compte les zones humides de petites tailles. De toute manière, on s'oblige à passer sur toutes les parcelles où des zones humides sont présentes (en s'appuyant sur la couche de l'inventaire des zones humides) pour délimiter précisément toutes les zones humides. Cela est nécessaire pour connaître la surface totale en zones humides de l'exploitation dans le cas où l'exploitant souhaiterait engager les mesures du pack zones humides (ZH03, ZH04 et ZH05) qui demandent d'engager 80% des zones humides de l'exploitation. Cela nous permet aussi d'avoir une vision de ces zones qui sont souvent les plus dégradées.

Les diagnostics étant réalisés sur des exploitations sélectionnées pour leurs parts de zones humides dans le SIP « Zones Humides ». On retrouve une grande part de zone humide dans le Diagnostic écologique des exploitations. En effet, en prenant les 9 exploitations dont la cartographie a été réalisée à ce jour, 257,94 ha de zones humides ont été recensés sur les 837,74 ha diagnostiqués. Cela donne un pourcentage de zone humide de 30,79%. Sachant que le site Natura 2000 en compte 14,97%, cela signifie que les diagnostics ont été réalisés sur des exploitations ayant deux fois plus de zones humides que la moyenne. 20 % de celles-ci sont d'intérêt communautaire, soit 6,15% de la surface diagnostiquée. Ce chiffre est aussi presque le double du pourcentage du périmètre Natura 2000 qui est de 3,56%. On peut donc dire que le processus de hiérarchisation fonctionne plutôt bien. Ces chiffres peuvent bien-sûr être remis en cause : le diagnostic ne porte pas obligatoirement sur toutes les parcelles de l'exploitation où les tracés de l'inventaire des zones humides réalisé a été fait par vue aérienne et manque donc de précision. Ou encore, toute la surface du site Natura 2000 n'est pas en surface agricole. De plus, ces chiffres portent sur des exploitations présentes dans les 15 premières places de la priorisation où la présence de zones humides est normalement la plus importante. Un plus grand échantillon permettrait d'avoir des chiffres se rapprochant certainement plus des moyennes du périmètre Natura 2000. Mais cela ne permet pas d'expliquer cet écart qui va du simple au double. La hiérarchisation des exploitations a un réel impacte sur ces chiffres.

Les 837,74 ha diagnostiqués ont été recensés en 412 habitats. 139 sont des habitats secs et 273 correspondent à des habitats humides. La part d'habitats humides recensés est donc deux fois supérieure à celle des milieux secs. Cependant on note aussi que les habitats secs représentent 579,8 ha et que les habitats humides représentent 257,94 ha. La surface en habitats secs est nettement supérieure à celle des habitats humides. Ce qui donne une surface moyenne de 4,17 ha par habitat sec et de 0,95 ha par habitat humide. Ce sont en effet des entités plus étendues que les habitats humides qui sont eux plutôt présents par petites tâches.

Concernant les habitats secs d'intérêt communautaire, ils sont presque tous en bon état de conservation. Ce sont les habitats humides d'intérêt communautaire qui sont le plus dégradés. Ce sont des habitats qui sont plus sensibles aux changements. Que se soit des pratiques agricoles ou du niveau d'eau, ces milieux sont fragiles et ne tolèrent que très peu des pratiques intensives. Les chargements importants sur ces habitats ont aussi un réel impact sur leur état de conservation. En effet, le sol étant humide et moins portant que les milieux secs, chaque passage laisse une trace. Une sur-fréquentation de ces milieux engendre inévitablement des dégradations qui peuvent engendrer la disparition des écosystèmes.

Les pelouses acidiclinales montagnardes (6230-4), habitats secs d'intérêt communautaire, représentent 49,6% du recouvrement total diagnostiqué. La zone d'étude du site Natura 2000 compte elle 57% de pelouses acidiclinales montagnardes. Cette différence peut être expliquée par une grande part de zones humides sur les exploitations due entre autre à la priorisation de celles-ci. Car une présence plus importante de milieux secs implique inévitablement une augmentation de la surface en pelouse acidiclinaire montagnarde. Celle-ci représentant 71,6% des zones sèches diagnostiquées.

Très souvent, les parcelles les plus proches du siège d'exploitation sont celles sur lequel l'exploitant ne souhaite pas qu'un diagnostic soit réalisé. Cela peut s'expliquer par leur accessibilité plus facile. Elles sont souvent plus soignées et plus utilisées soit au niveau du chargement ou de l'épandage des effluents d'élevage.

## **C. Perspective et proposition**

### **1. Concernant le diagnostic écologique**

Ce qui prend énormément de temps durant le diagnostic c'est la délimitation des habitats et principalement des milieux humides qui sont souvent en mosaïque. Le fait de devoir différencier les prairies humides des zones tourbeuses et de différencier les habitats tourbeux entre eux est aussi très chronophage. Cela apporte certes des données sur les habitats d'IC mais cela n'apporte aucune donnée pratique indispensable à la contractualisation. Délimiter toutes les zones humides d'un seul tenant lorsqu'elles sont en relation et indiquer s'il y a la présence ou non de tourbières d'IC ou de bas marais acides à tapis de sphaigne permettrait de gagner beaucoup de temps.

Si le diagnostic continue à être réalisé de cette façon, il faudrait obliger les exploitants à faire une formation d'une demi-journée au minimum pour leurs montrer le but de chacune des mesures concrètement sur le terrain. Ainsi cela sensibiliserait les agriculteurs et de leur montrerait le réel intérêt des MAEC.

La rencontre avec l'agriculteur, juste avant de réaliser le diagnostic écologique, doit vraiment être conservée car elle permet d'intégrer et de sensibiliser l'exploitant aux divers enjeux. Cette rencontre oblige l'exploitant à avoir une réflexion plus poussée pour chacune de ses parcelles qui sera ensuite très utile lors de la rencontre avec le Copage pour le diagnostic agricole et pastoral

Idéalement, il faudrait que les exploitants fassent entièrement le diagnostic écologique de leurs exploitations. Cela nous ferait gagner du temps et les exploitants pourraient nous contacter lorsqu'ils ont des doutes. Mais



la qualité et la précision du diagnostic seraient très variables d'une exploitation à une autre, variabilité qui amènerait certainement à contractualiser des mesures non adaptées à certains habitats.

## 2. Concernant les MAEC

Le plateau de l'Aubrac lozérien compte une agriculture extensive traditionnelle qui est déjà, pour une activité économique agricole, très respectueuse des milieux et des espèces l'entourant. De plus, ces MAEC sont très recherchées et une sélection est nécessaire. Le fait qu'elles soient aussi recherchées devrait amener une question essentielle : « Les MAEC proposées aujourd'hui sur le territoire de l'Aubrac lozérien ne sont-elles pas trop laxistes quand aux restrictions proposées ? » En effet, les MAEC ne sont pas censées être de l'argent facile donné aux agriculteurs pour qu'ils maintiennent seulement leurs pratiques. Les MAEC doivent normalement permettre à l'exploitant engagé de permettre la transition de ses pratiques actuelles vers d'autres plus respectueuses de l'environnement. Dans le cas de l'Aubrac Lozérien, les MAEC servent principalement au maintien et à la valorisation des pratiques actuelles avec très peu de modification de pratique lorsqu'elles ont lieu.

Proposer des mesures plus contraignantes adaptées aux territoires avec des indemnités plus importantes permettrait d'avoir un meilleur impact et de mieux valoriser les changements de pratique au dépend du maintien de celles-ci. Une autre possibilité serait d'enlever les mesures les moins contraignantes du PAEC pour obliger les agriculteurs à faire de réels changements de pratique. Dans la continuité de cette idée, cela permettrait de faire de plus gros contrats, ce qui induit de faire moins de diagnostics d'exploitation et donc d'économiser de l'argent sur le temps de travail, argent à réinjecter en faveur de ces mesures.





## CONCLUSION

La nouvelle PAC, notamment les MAEc, renforce l'aide apportée aux agriculteurs dans leurs efforts à maintenir voire améliorer un bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire, mais également des habitats d'espèces d'IC du Plateau de l'Aubrac Lozérien.

Ce travail a permis de mettre en place une méthode de diagnostic efficace soulignant la rareté et l'intérêt des habitats de l'Aubrac Lozérien au niveau Européen. Pour une meilleure prise en compte de ceux-ci et de leur état de conservation dans les contractualisations de MAEc avec les exploitations agricoles du territoire.

Chaque méthode de diagnostic est différente et se doit de s'adapter au territoire où elle est mise en place mais aussi aux différentes MAEc qui lui sont proposées. Cette méthode est donc vouée à évoluer avec le territoire mais aussi avec les MAEc qui risquent d'être modifiées lors des prochaines campagnes de contractualisations. La méthode mise en place n'est donc pas universelle mais se veut efficace et complète et peut servir de base aux prochains diagnostics qui seront réalisés.

La priorisation des exploitations est aussi primordiale et se veut nécessaire pour centrer les efforts de contractualisation sur les secteurs où la présence de milieux d'intérêt communautaire se révèle la plus fréquente. Cela permet ainsi d'assurer une contractualisation efficace et ciblée sur des milieux sensibles principalement au sein du site Natura 2000 « Plateau de l'Aubrac ».

Ce résultat est toujours perfectible car l'expérience des personnes réalisant ce diagnostic écologique n'est pas assez important concernant ce sujet pour avoir un recul suffisant pour la juger objectivement.

La réalisation de cette méthode et de ces diagnostics m'a permis de mettre en relation les états de conservations des milieux et les pratiques agricoles utilisées. En effet, des états de conservation défavorable ou des zones dégradées ont presque toujours une origine anthropique. Les surfaces diagnostiquées étant toutes exploitées par des agriculteurs, l'origine venait souvent des pratiques agricoles utilisées ou des aménagements passés.

Prochainement, un Parc Naturel Régional doit être mis en place sur l'ensemble de l'Aubrac. Ce secteur comprend de nombreuses zones Natura 2000 aussi concernées par la contractualisation de MAEc. Le regroupement des opérateurs Natura 2000 au sein de cette structure pourrait permettre de centraliser les savoir-faire et les méthodes de travail permettant de rendre la contractualisation plus efficace sur ces territoires.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Communauté de commune l'Aubrac Lozérien, *Mars 2016*, **Projet agro-environnemental et climatique Aubrac Lozérien (PAEC 2016-2017)**.

Communauté de commune l'Aubrac Lozérien, *Septembre 2013*, **Document d'objectifs site Natura 2000 « FR 910 1352 », Volume 1 – Inventaire et analyse de l'existant, enjeux et objectifs**.

Conservatoire des Espaces Naturels Languedoc-Roussillon, *2012*, **Guide méthodologique « Evaluation de l'état de conservation d'habitats IC »**.

Elodie Faure, *Septembre 2013*, **"Hautes terres" : l'anthropisation des monts d'Aubrac et du Levezou (Massif Central, France) durant l'holocene : approche palynologique des dynamiques socio-environnementales en moyenne montagne**.

Hubert Duboc, *2014*, **Rapport de stage « Bilan des Mesures Agro-environnementales territorialisées sur le site Natura 2000 « FR 9101352 » de l'Aubrac Lozérien**.

## SITES INTERNET

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Communauté\\_de\\_communes\\_de\\_l'Aubrac\\_lozérien](https://fr.wikipedia.org/wiki/Communauté_de_communes_de_l'Aubrac_lozérien)

<http://www.lozere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Biodiversite>

<http://www.nasbinals.fr/natura/publications.html>

## **ANNEXES**

**Annexe 1 : Tableau des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Plateau de l'Aubrac »**

**Annexe 2 : Synthèse de l'instruction du projet déposé dans le cadre de l'appel à candidatures PAEC 2016 émise par le CRAEC**

**Annexe 3 : Lettre d'information pour la réunion du 20 Avril 2016**

**Annexe 4 : Courrier formation prairies fleuries**

**Annexe 5 : Fiche terrain vierge**

**Annexe 6 : Exemple tableau multicritère pour juger l'état de conservation des habitats d'IC**

**Annexe 7 : Exemple de rendu de carte final**

**Annexe 8 : Dossier final du Cas n°2**

# **Annexe 1**

**Tableau des habitats d'intérêt  
communautaire du site Natura  
2000 « Plateau de l'Aubrac »**

Code EUR 15	Code Corine Biotope	Habitats naturels d'intérêt communautaire * <i>habitat prioritaire</i>	Inscrit au FSD	Fiche hbts	Superficie (ha)	% de la zone d'étude	Nombre de sites
3160	22.14	Eaux dormantes dystrophes (1)	non		0,02	0	1
31 30	22 311	Gazons d'Isoètes euro-sibériens	non		0,0	0	1
6410	37.31 37.22	Prés humides subatlantiques à précontinentaux, montagnards du Massif central et des Pyrénées Prairies à molinie acidiphile Prairies à Jonc acutiflore	non	H14	94,44 586,36	2,42	76 350
6430	37.81	Megaphorbaie des montagnes hercyniennes	non	H13	8,93	0,03	11
<b>91E0*</b>	<b>44.31</b>	<b>Forêts alluviales à <i>Alnus glutineux</i> et <i>fraxinus excelsior</i> relevant de l'<i>Alnion incanae</i></b>	non		18,4	0,07	13
<b>91D0*</b>	<b>44A1 44A2</b>	<b>Tourbières boisées</b> *Bois de bouleaux à Sphaignes et linaigrettes *Bois tourbeux de Pins sylvestres	non	H12	4,37 7,89	0,04	13 15
<b>7110*</b>	<b>51.1</b>  51.111, 51.113, 51.114, 51.12, 51.141, 51.16	<b>*Tourbières hautes actives</b>  Tapis et buttes de sphaignes avec éventuellement des chaméphytes et nanophanérophytes Buttes à buissons nains d'éricacées Communautés de tourbières à <i>Trichophorum cespitosum</i> Chenaux, cuvettes profondes Tourbières à <i>Narthecium</i> Pré-bois tourbeux	oui	H9	  113,82 12,41 1,79 17,78 1,52 0,12	  0,52	  170 17 1 26 5 1
7120	51.2  44.A3	Tourbières hautes, dégradées, susceptibles de régénération  Bois tourbeux à <i>Pinus Rotundata</i>	non	H10	109,54  0,03	  0,39	68  1
<b>7210*</b>	<b>53.3</b>	<b>*Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et <i>Carex davalliana</i></b>	non		0,0	0	1
7140	54.53 54.59	Tourbières de transition Bourbiers tremblants à <i>Carex rostrata</i> Radeaux à <i>Menyanthe trifoliata</i> et <i>Potentilla palustris</i>	non	H11	26,44 14,16	0,14	32 34
<b>6230-4*</b>	<b>35.1</b>	<b>Pelouses acidiclinales montagnardes du MC</b>	non	H1	16246,2	57,89	662
6520-1	38.3	Prairies fauchées montagnardes et subalpines du Massif central	non	H2	2905,5	10,35	459
4030-13	31.226	Les landes acidiphiles montagnardes du massif central relevant du <i>Genisto pilosae – Vaccinion uliginosi</i>	non	H3	195,17	0,7	58
5120-1	31.842	Les landes à Genêt purgatif du massif central relevant du <i>Cytision oromediterraneo-scoparii</i>	non	H4	180,47	0,64	56
8230-2	36.2	Pelouses pionnières montagnardes à subalpines des dalles siliceuses du Massif central	non	H5	191,7	0,68	54
8220-14	62.26	Falaises siliceuse des Cévennes relevant de l' <i>Anthirrhinion asarinae</i>	non	H6	inconnue	inconnu	
8150-1	61.12	Eboulis siliceux, collinéens à montagnards des régions atlantiques et subcontinentales relevant du <i>Galeopsion segetum</i>	non	H7	inconnue	inconnu	
9120.4	41.12	Hêtraie –sapinière acidiphile à houx et Luzule des neiges relevant du <i>Lozulo-fagion</i>	non	H8	1458,9	5,20	219

\* : habitat d'intérêt communautaire prioritaire

FSD : Formulaire Standard des données

**TABLEAU 11 : HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE RECENSES SUR LA ZONE D'ETUDE**

**SOURCES : AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE, RURAL CONCEPT ET CCAL**



# **Annexe 2**

**Synthèse de l'instruction du projet  
déposé dans le cadre de l'appel à  
candidatures PAEC 2016 émise par le  
CRAEC**



**Synthèse de l'instruction du projet déposé dans le cadre de l'appel à candidatures PAEC 2016**

<b>Nom de l'opérateur</b>	Communauté de communes de l'Aubrac Lozérien
<b>Intitulé PAEC</b>	Aubrac Lozérien
Département(s) concerné(s)	48

Enjeu(x) visé(s)	Biodiversité, zones humides et herbe
------------------	--------------------------------------

CRITERES ET INDICATEURS	Pondération	points obtenus	Avis suite à l'instruction
1. Présentation de la candidature	5	5	Effort de synthèse et trame du dossier de candidature respectée.
2- Caractérisation du PAEC	100	80	Une analyse cohérente de la campagne 2015, une délimitation des périmètres (territoire et PAEC) justifiée au vu des enjeux, des mesures mises en œuvre sur les zones à fort enjeux.
<i>Choix de Opérateur au regard des enjeux du territoire</i>	5	5	L'Opérateur est le même que dans la programmation précédente, Il a l'expérience de l'an passé et du PAEC RDR2 . Il est bien secondé par un partenaire technique compétent (COPAGE).
<i>Analyses et enseignements tirés de la contractualisation 2015</i>	25	22	Les enseignements de la campagne 2015 ont été tirés, que se soit en terme d'analyse critique ou de pilotage budgétaire.
<i>Diagnostic de territoire et périmètres</i>	30	22	Des SIP bien délimités, un diagnostic de territoire et des enjeux bien identifiés.
<i>Mesures agro-environnementales</i>	40	31	Le nombre de mesures agro-environnementales autorisées par couvert n'est pas respecté. Toutefois, les mesures proposées sont cohérentes et répondent bien aux enjeux identifiés. Les mesures composées de l'EU Herbe 03 devront obligatoirement être combinées avec un autre engagement unitaire, pour mettre en place des mesures ambitieuses environnementalement répondant aux enjeux du territoire.
3- Stratégie et animation du PAEC	20	17	Gouvernance et rôle des différents acteurs clairement établis. Les modalités d'animation sont satisfaisantes.
4- Budget et volume de contractualisation	30	25	Budget et le nombre de contrats sont pertinents, le montant affecté à l'animation également.
5- Sélectivité et prospective du PAEC	30	21	Les critères de priorisation des contrats au sein de ce PAEC ne sont pas suffisamment détaillés. Toutefois, les indicateurs de suivi sont précis, les perspectives au delà du projet intéressantes.
<b>Total et appréciation générale</b>	<b>185</b>	<b>148</b>	Globalement un bon projet (gouvernance, SIP, MAEC, perspectives futures). Les critères de priorisation ne sont pas totalement satisfaisants.
<b>Catégorie</b>	<b>Très Bon</b>		
<i>Pour information note finale sur 20</i>	<i>16,00</i>		

Avis de synthèse	
Résultat de l'instruction :	Le PAEC est retenu pour 2 années (2016-2017)
Budget alloué au PAEC : (FEADER + cofinancements Agence de l'Eau et Etat, sous réserve de la disponibilité des crédits nationaux)	Le budget alloué est de 1 100 000€
Avis sur les SIP :	Des SIP aux enjeux bien choisis et bien définis.
Avis sur les MAEC (type de mesures et nb de contrats) :	Un nombre de contrats cohérent et des mesures MAEC globalement bien adaptées. Les mesures composées de l'EU Herbe 03 devront être obligatoirement combiné à un autre EU.
Avis sur les critères de priorisation pour la sélection des contrats :	Des critères de priorisations des contrats à revoir.

# **Annexe 3**

**Lettre d'information pour la  
réunion du 20 Avril 2016**

Mesdames, Messieurs,  
les agriculteurs identifiés comme  
potentiellement bénéficiaires d'une  
MAEC pour la campagne 2016 - 2017

Nasbinals, le lundi 11 avril 2015

Objet : Réunion d'information en vue des contractualisations agricoles 2016 et 2017

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, la Communauté de communes de l'Aubrac Lozérien est opératrice du site Natura 2000 du « Plateau de l'Aubrac » ainsi que de son Projet agro-environnemental climatique (PAEC). C'est dans ce contexte et appuyée par le COPAGE, qu'elle a déposé un dossier présentant sa politique de contractualisation agricole pour les années 2016 et 2017. Celui-ci ayant été perçu par les instances instructrices, comme l'un des meilleurs de la région, le montant alloué aux nouvelles contractualisations de Mesures Agro-Environnementales climatiques (MAEc) est également un des plus importants. Ainsi, une enveloppe totale de 1 100 000 € devrait être attribuée pour la campagne 2016 - 2017, soit une trentaine de nouveaux contrats agricoles.

Au vu des critères environnementaux validés par la Région, vous avez été identifiés parmi les agriculteurs prioritaires.

J'ai donc le plaisir de vous inviter à une réunion d'information au sujet des Mesures Agro-Environnementales climatiques qui se tiendra le :

**Mercredi 20 avril 2015 à 10h ; Nasbinals (Maison Richard)**

Celle-ci vous permettra de connaître en détail les mesures qui s'offrent à vous et donc, je l'espère, de vous guider dans votre choix quant-à une contractualisation éventuelle.

Restant à votre disposition pour toute précision complémentaire, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sincères salutations.



Le Président,  
Bernard BASTIDE

Ps1 : veuillez-vous rendre à cette réunion, avec une photocopie de votre Registre parcellaire graphique .

Ps2 : pour toute information complémentaire, veuillez-vous adresser à notre Chargé de mission, Gilles Trauchessec  
au 07 87 60 49 31.

# **Annexe 4**

**Courrier formation prairies  
fleuries**

Mesdames, Messieurs,  
les agriculteurs ayant une MAEC en  
cours ou étant potentiellement concernés  
par la campagne de contractualisation  
2016-2017

Nasbinals, le 8 juin 2016

Objet : Invitation à une formation « Prairies fleuries » / Site Natura 2000 du plateau de l'Aubrac

Mesdames, Messieurs,

La Communauté de communes de l'Aubrac lozérien et le COPAGE proposent une formation aux agriculteurs pour « **identifier la richesse floristique et évaluer les pratiques favorables au maintien de la qualité des parcours et prairies naturelles de l'Aubrac** ».

Cette journée sera animée par une conseillère agro-environnementale du COPAGE, le chargé de mission Natura 2000 de la Communauté de communes de l'Aubrac lozérien, ainsi que par un botaniste du Conservatoire Botanique National Méditerranéen. Elle aura lieu le :

**Mardi 21 juin 2016 de 9 h 30 à 17 h 30**  
**A Nasbinals – rendez-vous à la Maison Richard (9h30)**  
Départ prévu sur le terrain à 10h.

Cette formation, organisée par l'AFAL, est financée par le Fonds de Formation des agriculteurs : VIVEA.

**Programme de la formation :**

Matin :

- Présentation du guide d'espèces indicatrices du bon équilibre agro-écologique des prairies, élaboré dans le cadre des MAEC « Prairies fleuries » de l'Aubrac,
- Application de la méthode d'identification des espèces sur deux parcelles représentatives (estive et pré de fauche),
- Choix de parcelles à visiter l'après-midi, chez les agriculteurs présents le jour de la formation.

Après-midi :

- Visite de plusieurs parcelles (prés de fauche ou devèzes) en présence des exploitants et échanges sur les liens existants entre la diversité floristique observée, l'historique de la parcelle et les pratiques agricoles,
- Réflexion sur la valeur pastorale et fourragère des parcours et prairies naturelles de l'Aubrac et les pratiques associées.

**Afin de valider le déroulement de la journée, nous avons besoin de connaître le nombre d'inscrits dès que possible. C'est pourquoi nous vous demandons de confirmer votre présence :**

- Par téléphone à l'attention du COPAGE (Anne COLIN) : 04 66 65 62 00 ou,
- Par mail à l'adresse suivante : [anne.colin@lozere.chambagri.fr](mailto:anne.colin@lozere.chambagri.fr)

Ne manquez pas cet important moment d'échange, nous comptons sur vous. Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sincères salutations.



Le Président,  
Bernard BASTIDE

# **Annexe 5**

**Fiche terrain vierge**





# **Annexe 6**

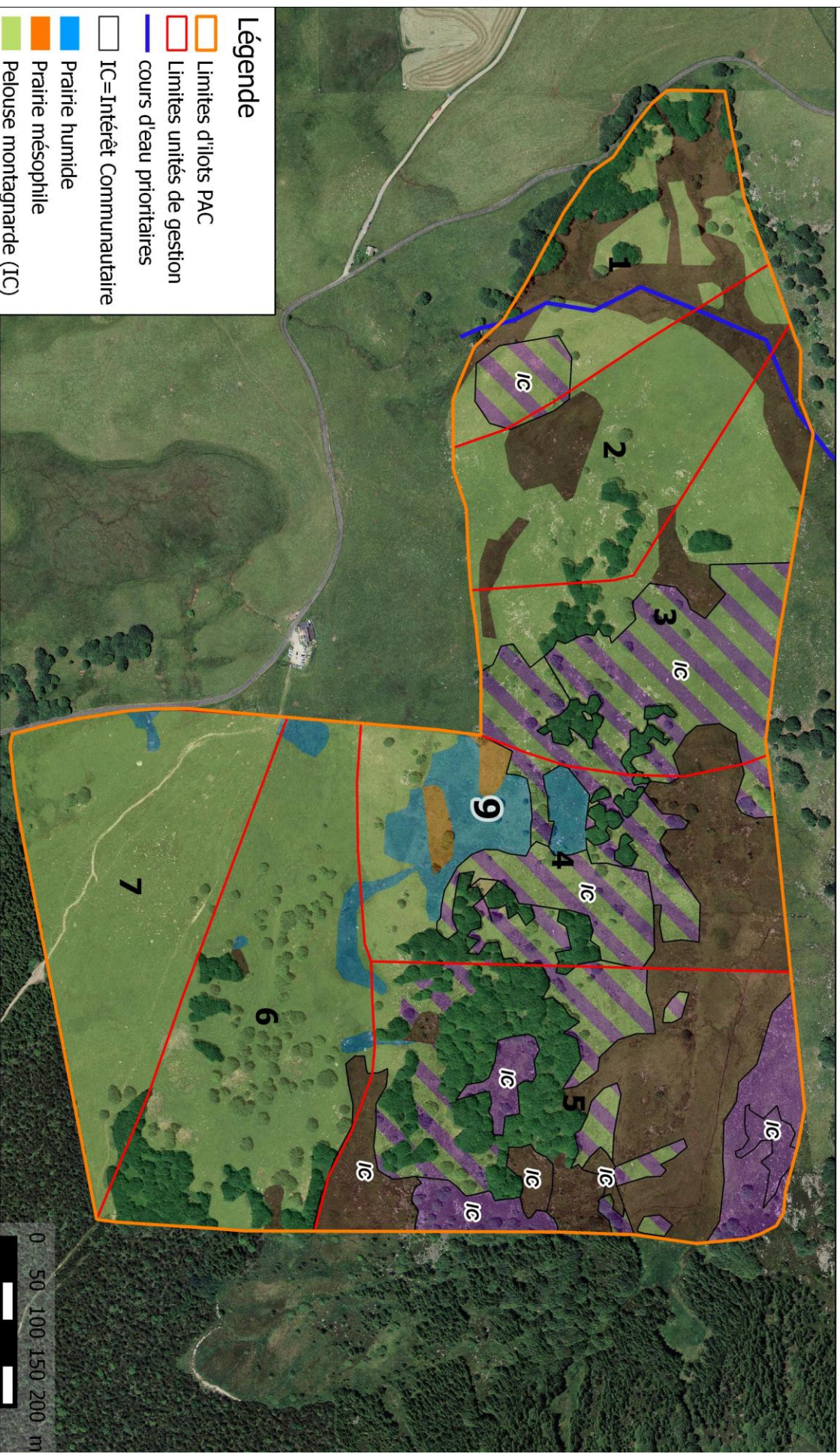
**Exemple tableau multicritère  
pour juger l'état de  
conservation des habitats d'IC**

<b>Code Natura 2000</b>	<b>*6230</b>				
<b>Intitulé Natura 2000</b>	<b>Formations herbeuses à <i>Nardus</i> riches en espèces sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</b>				
<b>Critères</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Etat de conservation</b>			<b>Remarques</b>
		<b>Bon</b>	<b>Moyen</b>	<b>Défavorable</b>	
<b>Structure</b>	Recouvrement litière (matière végétale morte) [%]	< 10	10-20	> 20	
	Recouvrement d'espèces ligneuses (> 30 cm) [%]	< 20	20-40	> 40	
	Recouvrement de jeunes buissons et arbres (< 30 cm) [%]	< 1	-	> 1	Ex. : <i>Fagus sylvatica</i> , <i>Juniperus communis</i> , <i>Pinus sylvestris</i> , <i>Prunus</i> spp., <i>Quercus</i> spp., <i>Rosa</i> spp., <i>Sorbus</i> spp.
	Recouvrement sol nu (hors pierres) [%]	< 10	10-20	> 20	
<b>Composition</b>	Espèces allochtones=exotiques [%]	< 1	1-10	> 10	Ex. : <i>Picea abies</i> , <i>Pinus mugo</i> , <i>P. nigra</i> , <i>P. uncinata</i>
	Espèces rudérales [%]	< 1	1-10	> 10	Ex. : <i>Carduus</i> spp., <i>Cirsium</i> spp., <i>Holcus mollis</i> , <i>Rubus</i> spp., <i>Urtica</i> spp., <i>Verbascum</i> spp. (cf. liste espèces rudérales)
	Recouvrement espèces herbacées vivaces exigeantes vis-à-vis des éléments nutritifs (azote notamment) [%]	< 10	10-20	> 20	Ex. : <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Arrhenatherum elatius</i> , <i>Dactylis glomerata</i> , <i>Festuca arundinacea</i> , <i>Holcus lanatus</i> , <i>H. mollis</i> , <i>Lolium perenne</i> , <i>Phleum pratense</i> , <i>Poa chaixii</i> , <i>P. pratensis</i> , <i>P. trivialis</i> , <i>Taraxacum</i> spp., <i>Trifolium pratense</i> , <i>T. repens</i> , <i>Trisetum flavescens</i>
<b>Dégradations</b>	Exemples : traces de véhicules, plantations, dépôts... [% superficie impactée]	< 1	1-10	> 10	












# **Annexe 7**

**Exemple de rendu de  
carte final**

## Natura 2000 - Exploitation GAEC Belot Cartographie des habitats naturels - Ilot 9

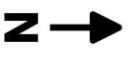


### Légende

-  Limites d'ilot PAC
-  Limites unités de gestion
-  cours d'eau prioritaires
-  IC=Intérêt Communautaire
-  Prairie humide
-  Prairie mésophile
-  Pelouse montagnarde (1C)
-  Mosaïque Pelouse et Lande
-  Lande
-  Tourbière
-  Zone boisée



Sources: IGN / DDT 48 / DREAL-LR  
Cartographie: CCAL - 2016  
Projection: Lambert 93



# **Annexe 8**

**Dossier final du**

**Cas n°2**





# Programme de mesures agro-environnementales climatiques

## *Diagnostic et Plan de gestion Agro-environnementaux*



## PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL CLIMATIQUE DE L'AUBRAC LOZÉRIEN

### **EXPLOITATION XXXX – COMMUNE DE NASBINALS**

#### EXPLOITATION – XXXX - COMMUNE DE

DIAGNOSTIC AGRICOLE REALISE LE 2 MAI 2016 PAR ANNE COLIN (COPAGE)  
 DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE REALISE EN MAI 2016 PAR LA CCAL  
 PLAN DE GESTION FINALISE LE 22 JUIN 2016 PAR ANNE COLIN (COPAGE)



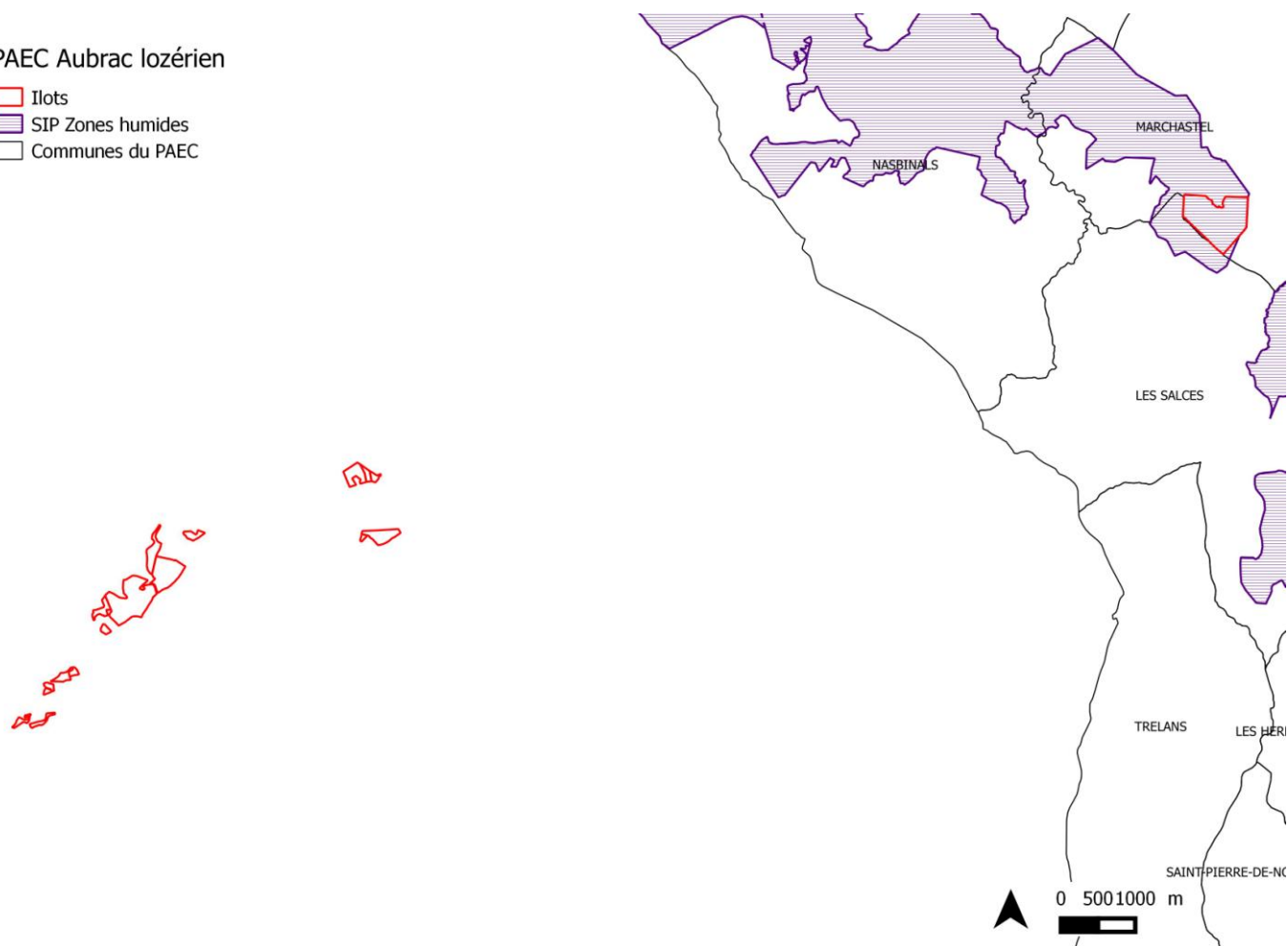
## SOMMAIRE

A.	Diagnostic agricole et pastoral .....	3
1)	Description générale de l'exploitation.....	3
2)	Maîtrise foncière .....	3
3)	Contractualisation : .....	4
4)	Caractéristiques du cheptel : .....	4
5)	Pratiques de pâturage : .....	4
6)	Contraintes spécifiques (territoriales, économiques, sociales...) susceptibles d'avoir un impact sur la gestion des habitats et habitats d'espèces : .....	4
7)	Pratiques agricoles sur l'îlot 16, par unité de gestion.....	5
B.	Diagnostic écologique .....	6
1)	Unités de gestion de l'exploitation concernées par des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire .....	6
2)	Hierarchisation des enjeux : .....	6
3)	<b>Diagnostic conduisant au choix sur chaque îlot des mesures contractualise</b> .....	7
C.	Plan de gestion par îlot contractualisé .....	12
D.	Synthèse du dossier .....	18
1)	Gestion pastorale pendant la durée du contrat .....	18
2)	Synthèse des apports du contrat.....	18
	par rapport : .....	18
	Aux pratiques initiales sur l'exploitation.....	18
	<b>Aux enjeux du diagnostic environnemental</b> .....	18
	<b>Aux enjeux hiérarchisés par le DOCOB</b> .....	19
3)	<b>liste des éléments engagés en mesures agroenvironnementales</b> .....	20

# A. DIAGNOSTIC AGRICOLE ET PASTORAL

PAEC Aubrac lozérien

- Ilots
- SIP Zones humides
- Communes du PAEC



**CARTE 1 : LOCALISATION DE L'EXPLOITATION DANS LE PAEC AUBRAC LOZÉRIEN**

## 1) Description générale de l'exploitation

Nom des exploitants : XXXX

Forme juridique : exploitation individuelle

### **Production principale : Bovins viande.**

Vente de broustards Aubrac et croisés Charolais et engraissement (IGP Fleur d'Aubrac, Label rouge Bœuf Fermier Aubrac et bourrets d'herbe – jeunes mâles de 18 mois).

Vente de génisses pour la reproduction.

**Autre activité** : non

Répartition des surfaces de l'exploitation :

Utilisation du sol	Surface en hectares
Prairies Naturelles	30
Surfaces Pastorales Herbe	82
<b>Total Surface Agricole Utile</b>	<b>112 ha</b>

Nombre d'îlots PAC : 18

## 2) Maîtrise foncière

Statut foncier	Nombre en hectares
Propriété	100%

### 3) Contractualisation :

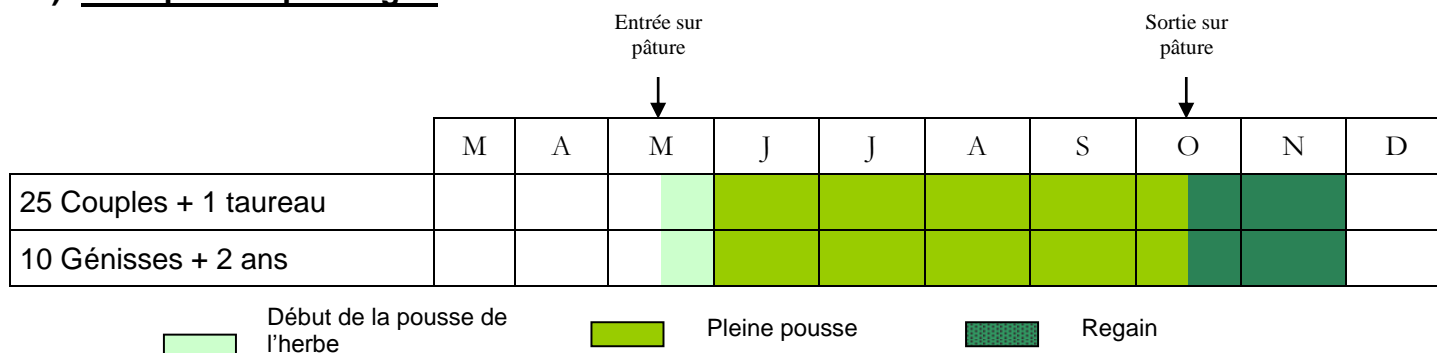
XXXX avait engagé 44,83 ha dans un contrat CTE entre 2003 et 2008, avec des mesures concernant la limite de fertilisation azotée et l'entretien des murets.

### 4) Caractéristiques du cheptel :

Type d'animaux	Effectif	Nombre d'UGB
Vaches allaitantes (Aubrac)	45	45
Génisses de + 2 ans	17	17
Génisses de 1 à 2 ans	17	10
Taureaux (Aubrac+Charolais)	2	2
<b>Total</b>	<b>81</b>	<b>74</b>

Le chargement moyen sur l'exploitation est de 0,78 UGB / ha.

### 5) Pratiques de pâturage :



La montée en estive des animaux se fait à pied, du 20 mai au 20 octobre.

Le cheptel est divisé en deux lots au pâturage. Seul le lot 1 monte sur l'estive engagée.

### 6) Contraintes spécifiques (territoriales, économiques, sociales...) susceptibles d'avoir un impact sur la gestion des habitats et habitats d'espèces :

Pas de contrainte particulière, autonomie fourragère (climat froid qui entraîne une seule fauche tardive, et des estives plus tardives également).

Une autorisation de travaux d'entretien à 60 cm des rases existantes (fossés profonds) a été délivrée par la DDT (Vincent BERNIZET) il y a 3 ans et des aménagements de passages pour le franchissement des animaux ont été réalisés mais n'ont pas tenu. Projet de les refaire.

## 7) Pratiques agricoles sur l'îlot 16, par unité de gestion

Diagnostic parcellaire	Ilot	
	UG1	UG2
Surface en ha	25,75 ha	19,6 ha
<b>Pâturage</b>	Pâturage tournant	
Nombre et type d'animaux	25 couples, 10 doublonnes et 1 taureau (soit 36 UGB)	
Périodes et nombre de jours de pâturage	Du 20 mai au 20 octobre Changement de parc toutes les 3 semaines	
Chargement instantané par période	1,39 UGB/ha	1,83 UGB/ha
Point de nourrissage	-	-
Point d'abreuvement	Pas d'aménagements pour l'abreuvement (plages accessibles au lac)	
<b>Fauche</b>	/	/
<b>Intrants</b>	Pas de fertilisation	
<b>Gestion hydraulique</b>	Ancien fossé bouché à proximité du lac Plusieurs fossés existants	Entretien des rases Passages busés aménagés (2013)
<b>Intervention sur les ligneux</b>	/	
Ligneux bas	/	
Ligneux hauts	/	
<b>Zone humide et tourbière</b>	OUI	
Extraction de tourbe	/	
Travail du sol, semis	/	
Passage d'engins et présence d'une piste		Passage d'engins au moment des travaux
Plantations forestières	/	
Dépôt de matériaux, remblais	/	
<b>Place de la parcelle dans l'exploitation</b>	Estive	
<b>Historique des pratiques</b>		
<b>Projet de l'agriculteur</b>		Refaire les passages busés

## B. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

### 1) Unités de gestion de l'exploitation concernées par des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire

N° ilot PAC	UG	Surface de l'UG (ha)	Habitats naturels d'IC présents	Présence de cours d'eau prioritaires (ou dans les environs immédiats de l'ilot – 50m) <sup>1</sup>	Stations d'espèces végétales d'IC identifiées ( <i>Luronium natans</i> ou <i>Ligularia syberica</i> )
1	1	19.70	Tourbières hautes, dégradées, susceptibles de régénération (7120) Tourbières hautes actives(7110) Prairies à Jonc acutiflore (6410) Pelouses acidiclinales montagnardes du MC (6230-4)	non	non
1	2	25.65	Tourbières hautes, dégradées, susceptibles de régénération (7120) Tourbières hautes actives(7110) Pelouses acidiclinales montagnardes du MC (6230-4)	non	non

### 2) Hierarchisation des enjeux :

Au vu des enjeux du PAEC de l'Aubrac Lozérien, les habitats naturels de l'exploitation sont, par ordre d'importance :

1	Tourbières hautes, dégradées, susceptibles de régénération (7120) Tourbières hautes actives(7110) Prairies à Jonc acutiflore (6410)
2	Pelouses acidiclinales montagnardes du MC (6230-4)

### ***Ces habitats seront donc prioritairement visés par des MAEc***

<sup>1</sup> Ces cours d'eau à très forts enjeux sur le territoire sont des habitats potentiels pour les espèces d'IC suivantes : Chabot, Loutre d'Europe, Écrevisses à pattes blanches, Moule perlière, Lamproie de planer.

### **3) Diagnostic conduisant au choix sur chaque îlot des mesures contractualise**

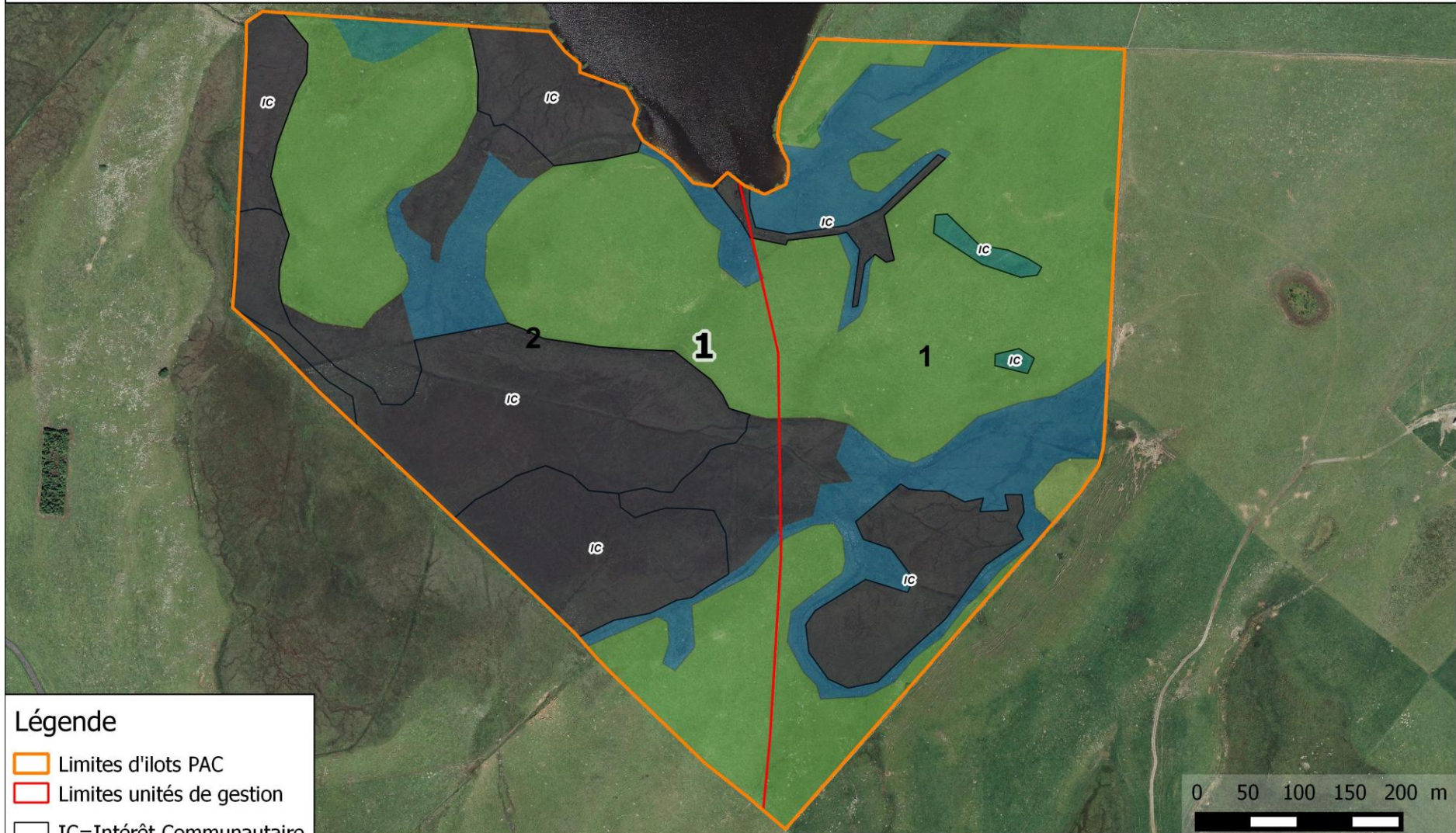
L'exploitant ayant son siège d'exploitation ainsi qu'une partie de ses terres en Aveyron, seul les parcelles situées au sein du PAEC peuvent-être éligibles.

Dans le cas présent, seul une parcelle de son exploitation figure dans ce PAEC. Cependant, cet ilot est au sein du périmètre « SIP Zones humides », ce qui rend sa contractualisation prioritaire.

#### **Cartes 1 : Cartographie des habitats naturels – Résultats des diagnostics écologiques**



## Natura 2000 - Exploitation Cartographie des habitats naturels - Ilot 1



**Légende**

- Limites d'îlots PAC
- Limites unités de gestion
- IC=Intérêt Communautaire
- Prairie humide
- Pelouse montagnarde (IC)
- Tourbière


  
 L'Aubrac Lozérien  
 Communauté de Communes  
Grandvals / Marchastel / Malbouzon  
 Nasbinals / Prinsuéjols / Recoules d'Aubrac


  
 NATURA 2000

Sources: IGN / DDT 48 / CD 48  
 Cartographie: CCAL - 2016  
 Projection: Lambert 93



## Diagnostic « habitat » - Ilot 1 - UG 1

N° élément(s)	Habitat	Surface (ha)	État de conservation	Analyse	Mesures préconisées	Intérêt des mesures préconisées et améliorations envisagées
<b>Habitats d'intérêt communautaire</b>						
1	Tourbières hautes, dégradées, susceptibles de régénération (7120)	2.08	Défavorable	Tourbière avec buttes à Sphaignes entouré par des fossés. Piétinement fort au niveau des ruisselets qui traversent la zone (plutôt au nord de celle-ci). Zone sud, sud-est plus sèche.	LR_AUBR_ZH01	Préserver ces milieux sensibles et leur fonctionnement au travers d'un pâturage adapté et d'une absence totale de fertilisation. Préserver la ressource en eau.
					LR_AUBR_ZH05	Idem ZH01 + gestion globale des zones humides (à l'échelle de l'exploitation)
2	Tourbières hautes actives(7110)	0.34	Bon	Tourbière partant du bord du lac et suivant un fossé. On retrouve tout au long de ce fossé de nombreuses buttes à Sphaignes encore connectées et entre les deux embranchements une zone où la densité de Sphaignes est plus importante. On distingue aussi très bien les zones de traversées du fossé par le troupeau par un sur-piétinement.	LR_AUBR_ZH01	Réhabiliter ces milieux sensibles et leur fonctionnement au travers d'un pâturage adapté et d'une absence totale de fertilisation. Préserver la ressource en eau.
					LR_AUBR_ZH05	Idem ZH01 + gestion globale des zones humides (à l'échelle de l'exploitation)
3	Prairie à Jonc acutiflore (6410)	0.27	Bon	Prairie humide à jonc acutiflore avec quelques touffes de jonc aggloméré (<10%). Prairie humide à l'ouest était autrefois connectée à la zone humide se situant en contrebas (nord-ouest).	LR_AUBR_ZH01	Préserver ces milieux sensibles et leur fonctionnement au travers d'un pâturage adapté et d'une absence totale de fertilisation. Préserver la ressource en eau.
					LR_AUBR_ZH05	Idem ZH01 + gestion globale des zones humides (à l'échelle de l'exploitation)

4	Pelouses acidiclinales montagnardes du MC (6230-4)	9.55	Bon	_____	LR_AUBR_HE01	Maintenir des pelouses pâturées, riches en espèces floristiques, qui sont à la fois des habitats naturels et des habitats d'espèces.
					LR_AUBR_HE11	Maintenir un bon état de conservation des habitats pastoraux d'intérêt communautaire. (pelouses à nards et landes à callunes).
<b>Total surfacique</b>		12.24				

Autres milieux naturels ou semi-naturels						
4	Bas marais acide	0.53	_____	Bas marais s'articulant autour d'une zone d'écoulement lent en direction du lac.	LR_AUBR_ZH01	Préserver ces milieux sensibles et leur fonctionnement au travers d'un pâturage adapté et d'une absence totale de fertilisation. Préserver la ressource en eau.
					LR_AUBR_ZH05	Idem ZH01 + gestion globale des zones humides (à l'échelle de l'exploitation)
5	Prairies humides eutrophes	6.93	_____	Toutes ses zones humides ont une forte présence de joncs et souvent associé soit au Laiches, soit à la Canche cespiteuse. Les prairies humides situées à l'est comportent plusieurs zones dégradées (sur-piétinement du troupeau et traces de tracteurs)	LR_AUBR_ZH01	Préserver ces milieux sensibles et leur fonctionnement au travers d'un pâturage adapté et d'une absence totale de fertilisation. Préserver la ressource en eau.
					LR_AUBR_ZH05	Idem ZH01 + gestion globale des zones humides (à l'échelle de l'exploitation)
					LR_AUBR_ZH04	Préserver ces habitats et leur fonctionnement au travers d'un pâturage adapté et d'une absence totale de fertilisation. Préserver la ressource en eau.
<b>Total surfacique</b>		7.46				

## Diagnostic « habitat » - llot 1 - UG 2

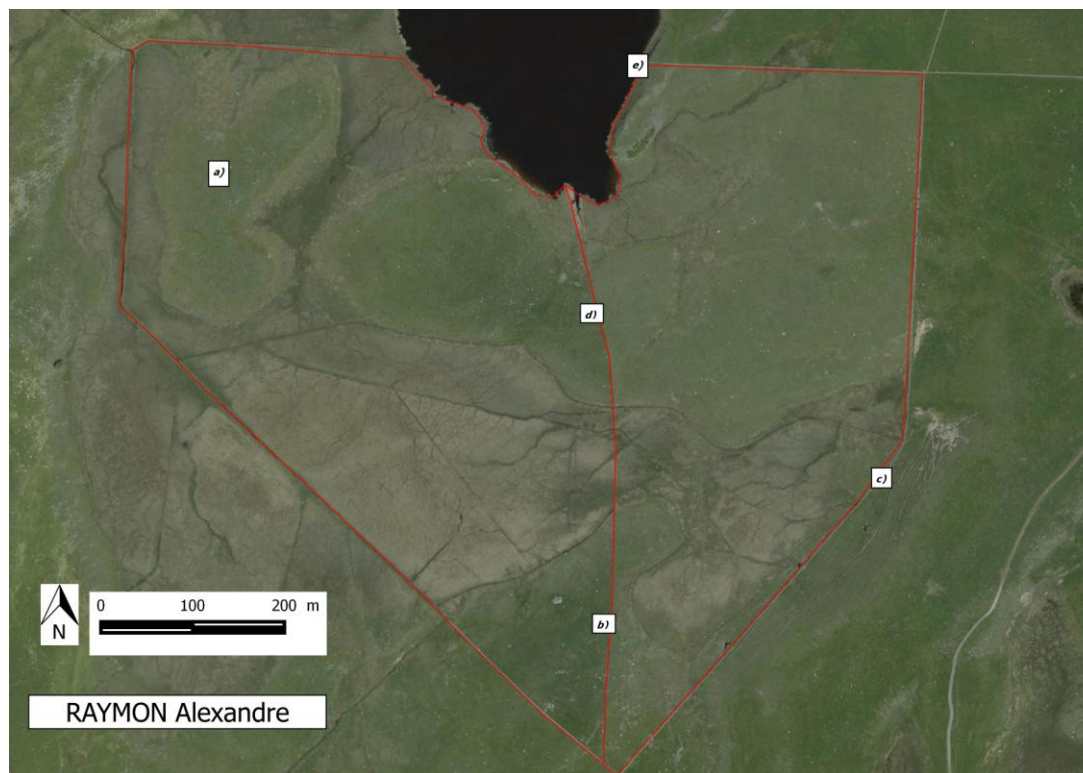
N° élément(s)	Habitat	Surface (ha)	État de conservation	Analyse	Mesures préconisées	Intérêt des mesures préconisées et améliorations envisagées
<b>Habitats d'intérêt communautaire</b>						
1	Tourbières hautes, dégradées, susceptibles de régénération (7120)	3.45	Défavorable	Tourbière au sud est avec buttes à Sphaignes avec forte présence de Callunes sur celle-ci (>50%). Surpiétinement sur toute la zone favorisant la désolidarisation des buttes et engendrant un état de conservation défavorable.	LR_AUBR_ZH01	Préserver ces milieux sensibles et leur fonctionnement au travers d'un pâturage adapté et d'une absence totale de fertilisation. Préserver la ressource en eau.
					LR_AUBR_ZH05	Idem ZH01 + gestion globale des zones humides (à l'échelle de l'exploitation)
2	Tourbières hautes actives(7110)	7	Bon	Tourbière à buttes à Sphaignes située au centre de l'UG avec une forte présence de Callunes sur celle-ci (50%). La seconde zone se situe au bord du lac. Milieu très sensible mais au vu de son engorgement (et peu / pas de piétinement), certainement peu parcouru par le bétail.	LR_AUBR_ZH01	Réhabiliter ces milieux sensibles et leur fonctionnement au travers d'un pâturage adapté et d'une absence totale de fertilisation. Préserver la ressource en eau.
					LR_AUBR_ZH05	Idem ZH01 + gestion globale des zones humides (à l'échelle de l'exploitation)
3	Pelouses acidiclives montagnardes du MC (6230-4)	10.59	Bon	_____	LR_AUBR_HE01	Maintenir des pelouses pâturées, riches en espèces floristiques, qui sont à la fois des habitats naturels et des habitats d'espèces.
					LR_AUBR_HE11	Maintenir un bon état de conservation des habitats pastoraux d'intérêt communautaire. (pelouses à nards et landes à callunes).
<b>Total surfacique</b>		21.04				

## C.PLAN DE GESTION PAR ILOT CONTRACTUALISE

<b>Ilot 10 (45,35 ha) – ilot divisé en deux parcs UG1-2</b>	
<b>Nom de la mesure : Gestion extensive des tourbières</b>	
Code de la mesure	LR_AUBR_ZH05 LR_AUBR_HE11
<b>Rappel des principaux éléments du cahier des charges (se référer aux notices des mesures)</b>	
Absence totale de fertilisation et d'amendements sur toute la surface de l'UG5.	
Mise en œuvre du plan de gestion pastorale et respect du chargement instantané maximal : Chargement instantané limité à 1,4 UGB/ha sur l'ensemble de l'îlot (pâturage tournant), soit 36 UGB maximum (25 couples, 10 doublonnes et 1 taureau). Changer l'emplacement de la clôture afin d'ajuster le nombre d'animaux par rapport à la taille des parcs (chaque parc devant faire 26 ha minimum), en lien avec la localisation des tourbières et l'accès au lac pour l'abreuvement (voir cartes ci-dessous).	
<b>Plan de Gestion Pastorale</b>	
<b>Périodes</b>	<p>Le pâturage tournant (changement de parc toutes les 3 semaines) favorise la repousse de l'herbe et limite les risques parasites. Sur l'ensemble de la saison d'estive, la présence de pelouses et zones humides au sein du même parc paraît complémentaire. <b>Veiller à respecter un chargement instantané maximal de 1,4 UGB/ha chaque parc.</b></p> <p>Les animaux entreront au printemps par l'UG1, au Nord de l'estive, qui devra être délimitée par une nouvelle clôture pour correspondre à une surface d'au moins 26 ha. La clôture active sera ainsi décalée en suivant les limites nord de la grande tourbière qui traverse l'estive d'est en ouest, ce afin de maintenir l'accès des animaux au point d'abreuvement (lac de Born) et de limiter les passages répétés des vaches sur la partie dégradée de la zone humide (franchissements à refaire).</p> <p>Puis, un fil séparant les UG2.1 et UG2.2 permettra dans un second temps d'ouvrir l'accès aux vaches sur la tourbière, tout en maintenant le principe du pâturage tournant et permettre ainsi à la végétation située sur la partie nord de l'estive de se régénérer entre chaque passage.</p> <p>En cas de faible reprise de la végétation à l'automne, lors du dernier passage, ouvrir entièrement les clôtures pour finir la saison de pâturage, avant la descente d'estive.</p>

<b>Objectif de raclage (tableau en annexe)</b>	<p>Le prélèvement <b>au premier passage (printemps, entrée à l'estive)</b> doit respecter la note de raclage 3 (prélèvement moyen) sur les zones sèches et humides, afin d'assurer une bonne régénération de la végétation lorsque le troupeau se trouve hors parc.</p> <p><b>En fonction de la météo annuelle</b>, cibler un prélèvement moyen à important (note 3 à 4) <b>en fin de saison de pâturage</b> sur les zones sèches (pelouses).</p> <p><b>Pendant les années sèches</b>, veiller à ce que le prélèvement soit plus important (note 4 - au moins 1 année sur 3) au niveau des zones humides : exploration des secteurs colonisés par les joncs, mais pas de déstructuration de la tourbière, marquée par la présence de sphaignes, plus sensibles au piétinement.</p> <p><b>En année pluvieuse</b>, veiller à ce que le raclage sur les zones humides ne dépasse pas la note 3 (prélèvement moyen) avant de changer le troupeau de parc, surtout au printemps, période la plus sensible au risque de piétinement.</p>
<b>Points d'abreuvement</b>	<p>Les animaux vont boire directement au lac de Born, via deux « plages » accessibles. Il est prévu d'installer un nouveau point d'eau sur la pelouse située au sud de l'estive, afin de limiter les passages répétés des animaux sur les tourbières (projet de visite pendant l'été 2016).</p>
<b>Recommandations</b>	
<p>Ne pas installer de points d'abreuvement (captages ou tonnes à eau), de points de nourrissage, de pierres à sel au sein de la tourbière et du complexe tourbeux associé. Veiller à les positionner dans les zones les moins sensibles (pelouse sèche) voire à les déplacer régulièrement.</p> <p>Ne pas circuler avec des engins motorisés sur les tourbières.</p>	

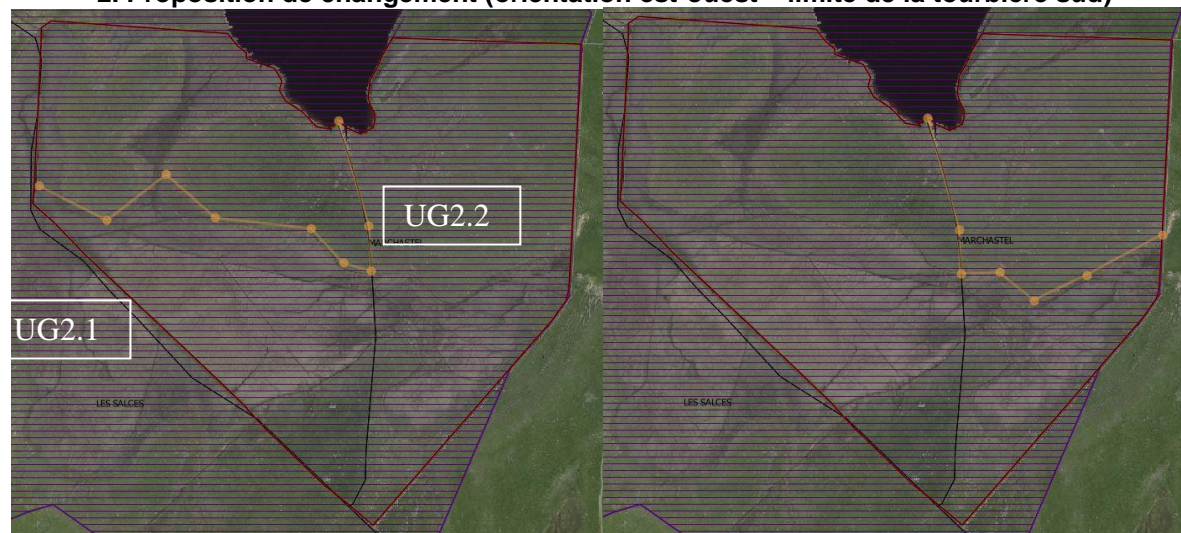




**1. Emplacement actuel de la clôture (orientation nord-sud)**



**2. Proposition de changement (orientation est-ouest – limite de la tourbière sud)**



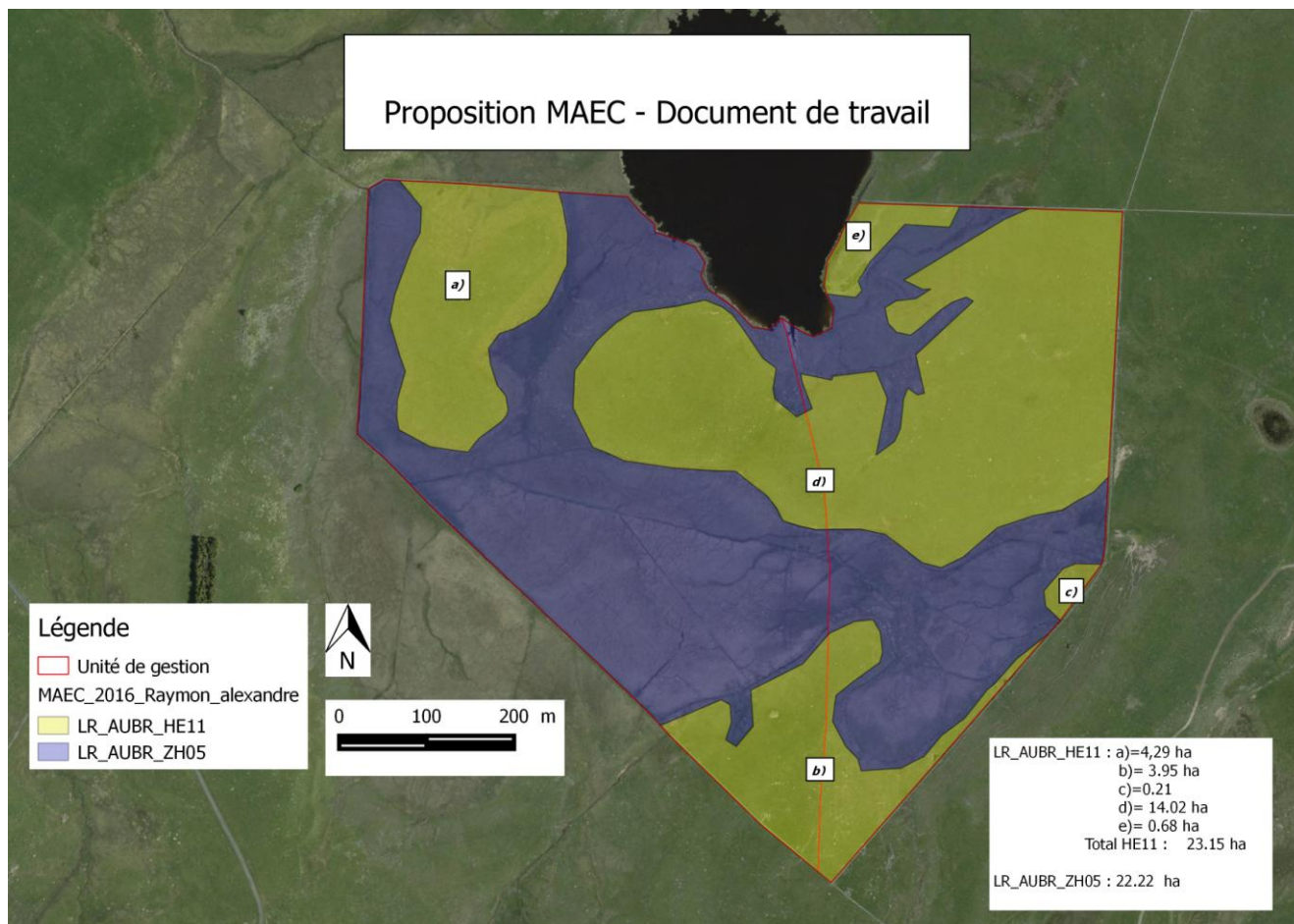
**3. Déplacement de la clôture pour maintenir la pratique de pâturage tournant avec accès au point d'eau (lac), avec régénération des zones de pelouses entre chaque passage.**

# ANNEXE

	OBSERVATIONS VISUELLES	Prélèvement herbacé	Mode de gestion
1	<b>Traces de passage rapide du troupeau</b> : coups de dents épars, herbe plus ou moins couchée dans faciès productif, quelques crottes présentes.	< 20 %	Passage rapide
2	<b>Prélèvement herbacé faible</b> : les bonnes espèces constituant le fin (légumineuses, bonnes graminées, autres), sont consommées irrégulièrement ; le risque de gaspillage est important (herbe couchée dans faciès productif). <i>Coups de dents épars sur feuillages arbustifs les plus appétents</i>	20 à 40 %	Tri
3	<b>Prélèvement herbacé irrégulier</b> : dans l'ensemble, le fonds pastoral est consommé ; les espèces moins appétentes sont consommées partiellement et irrégulièrement par taches ou trouées ; peu d'incursions dans les zones embroussaillées moins pénétrables (pâturage concentré sur les zones ouvertes). Le stock sur pied en sec n'est pas attaqué. <i>Les feuillages les plus appétents sont partiellement prélevés, pas d'impact sur les autres arbustifs consommables.</i>	40 à 60 %	Pâturage prudent
4	<b>Prélèvement herbacé important</b> : l'ensemble de la strate herbacée est mangé assez régulièrement ; il subsiste des touffes de refus ; exploration très partielle des plages embroussaillées moins pénétrables, qui se traduisent au fil des temps par quelques passages visibles. Pâturage régulier d'au moins 80 % de la surface accessible Le stock sur pied en sec (de l'année précédente) est peu attaqué par les ovins, plus par les bovins et les équins. <i>Impact visible sur arbustifs consommables.</i>	60 à 80 %	Gestion
5	<b>Pelouse raclée</b> : l'ensemble de la strate herbacée est très bien consommée, avec un aspect de la pelouse ras et régulier ; les refus d'espèces grossières sont rares ou inexistantes ; les espèces les moins appétentes sont irrégulièrement consommées (carex toujours vert, brachypode de Phénicie). Exploration des plages embroussaillées denses et peu pénétrables (épineux) ; ouverture de passages bien marqués. Pâturage régulier de la totalité de la surface accessible Prélèvement marqué dans le stock sur pied en sec (de l'année précédente), plus complet par bovins et équins. <i>Impact important sur arbustifs consommables.</i>	80 à 100 %	Impact

Tableau n°2 : grille nationale d'évaluation du niveau de prélèvement par le pâturage (Source : CERPAM, 2013)





**CARTE 4: LOCALISATION DES MESURES RETENUES – ILOT 10**

## D.SYNTHESE DU DOSSIER

### 1) Gestion pastorale pendant la durée du contrat

Il est convenu avec M. XXXX de modifier la localisation des clôtures.

Elles devront être positionnées de façon à :

- Respecter un chargement instantané maximal de 1,4 UGB/ha (pâturage tournant sur les tourbières),
- Maintenir un accès permanent à l'eau pour l'abreuvement des animaux (deux plages accessibles au lac de Born),
- Limiter le nombre de passages répétés pour traverser la grande tourbière du nord au sud (problèmes de dégradations observées).

Par ailleurs, M. XXXX souhaite étudier la possibilité de remettre en état les franchissements existants, qui n'ont pas tenu, et aménager un nouveau point d'eau au sud de l'estive (une visite sur place sera à programmer pendant l'été 2016).

### 2) Synthèse des apports du contrat

par rapport :

Aux pratiques initiales sur l'exploitation

Aux enjeux du diagnostic environnemental

**Aux enjeux hiérarchisés par le DOCOB**

### 3) liste des éléments engagés en mesures agroenvironnementales

N° îlot(s)	N° élément(s) engagés	Type d'élément engagé	Code MAEt	Surface (ha)	Montant annuel par hectare (€/ha/an)	Montant total annuel (€/an)
10	A	Pelouse sèche	LR_AUBR_HE11	4,28	107,91	
	B			3,95		
	C			0,21		
	D			14,02		
	E			0,68		
	F	Tourbière et complexe tourbeux humide associé	LR_AUBR_ZH05	22,22	227,91	
<b>Total surfacique</b>				<b>45,37</b>		

Total du contrat par an

Total du contrat sur 5 ans

<b>Total Contrat sur 5 ans</b>	<b>€</b>
--------------------------------	----------

Je certifie avoir pris connaissance des éléments ci-dessus,

Le .....

L'exploitant.....